

Chiffres
et
faits

Table des matières

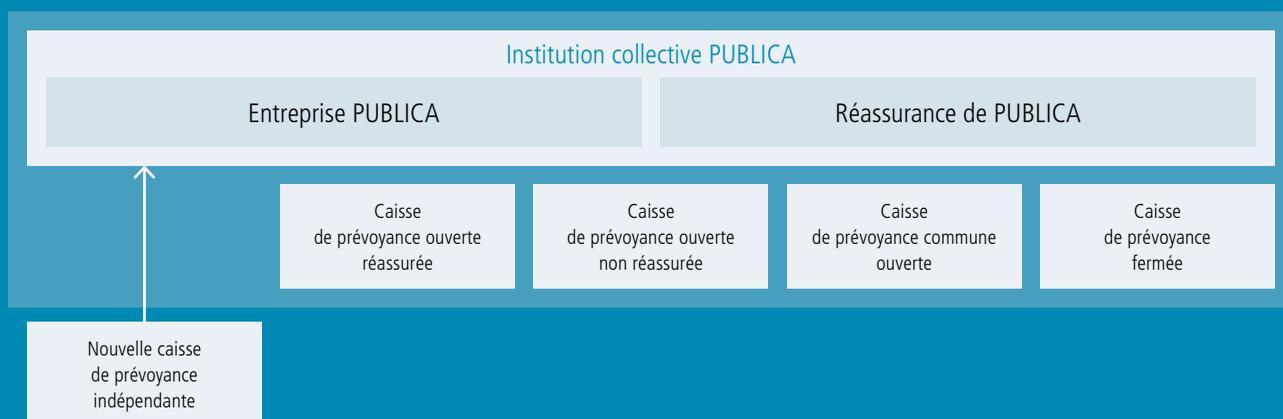
02	Préface
04	Compte rendu
05	Activités
05	Orientation de l'entreprise
07	Caisses de prévoyance
10	Stratégie de placement
15	Structure et évolution de l'institution de prévoyance
17	Gestion du risque
22	Gouvernance d'entreprise
23	Structure organisationnelle
24	Commission de la caisse
30	Instruments d'information et de contrôle
30	Code de conduite et exercice des droits de vote
31	Assemblée des délégués
31	Direction et Comité directeur
33	Indemnités
33	Organe de révision
34	Expert en matière de prévoyance professionnelle
36	Comptes annuels
37	Bilan
38	Compte d'exploitation
40	Annexe
40	1 Bases et organisation
46	2 Personnes assurées et bénéficiaires de rentes
46	3 Nature de l'application du but
48	4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
50	5 Risque actuariel, couverture des risques, degré de couverture
55	6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
68	7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
69	8 Demandes des autorités de surveillance
70	9 Autres informations relatives à la situation financière
70	10 Evènements postérieurs à la date du bilan
71	11 Rapport de l'organe de révision
73	12 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle
76	Impressum

PUBLICA n'a pas pour but de générer des profits et gère donc sa fortune exclusivement dans l'intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes.

PUBLICA est la caisse de pensions de la Confédération, des unités décentralisées autonomes, du domaine des EPF et des organisations qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune.

PUBLICA est une institution collective autonome de droit public qui regroupe 14 caisses de prévoyance ouvertes et 7 caisses de prévoyance fermées. Les caisses de prévoyance sont toutes indépendantes les unes des autres au niveau organisationnel et économique. Contrairement aux caisses de prévoyance fermées, les caisses de prévoyance ouvertes peuvent admettre, en leur sein, de nouvelles personnes assurées. La réassurance interne de PUBLICA propose aux caisses de prévoyance ouvertes de couvrir entièrement ou partiellement, selon leur taille et leur capacité de risque, les risques de décès et d'invalidité des personnes qu'elles assurent. Parallèlement aux caisses de prévoyance gérées pour le compte d'un seul employeur, PUBLICA permet aussi la création de caisses de prévoyance communes auxquelles plusieurs employeurs peuvent s'affilier. PUBLICA compte actuellement une caisse de prévoyance ouverte commune.

Institution collective aux caisses de prévoyance indépendantes



Nos principes directeurs:

- Nous sommes l'institution collective leader dans le domaine du 2^e pilier.
- Nous nous engageons dans l'intérêt de nos assuré(e)s et bénéficiaires de rentes.
- Nous sommes résolument orientés vers le service et les prestations.
- Nous avons une vraie culture du partenariat.

CHF 37,7 milliards
Somme au bilan

0,23%
Charge totale des frais de gestion de la fortune

81,0%
Degré de couverture économique

105,3%
Degré de couverture

+5,87%
Performance nette des placements

62 547
Personnes assurées

43 305
Bénéficiaires de rentes

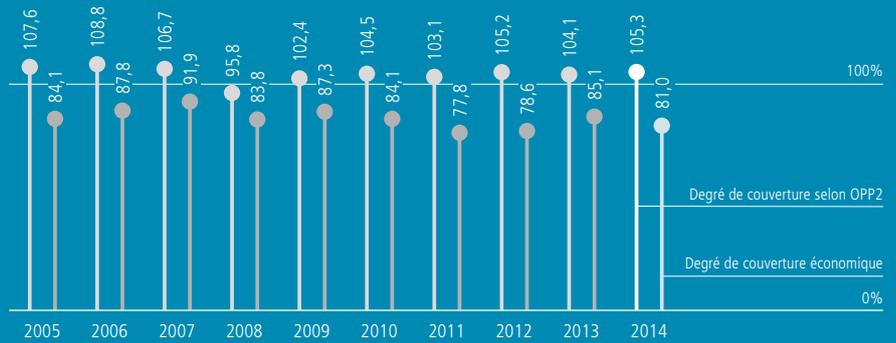
CHF 192
Frais d'administration par personne assurée ou par bénéficiaire de rente

Dans sa stratégie de placement, PUBLICA s'engage à n'investir que dans des produits simples et transparents, engagement qui trouve son expression dans un taux de transparence en matière de frais de 100%. En 2014, la performance s'établit à 5,87%.

Le rapport de gestion traite de l'institution collective et de toutes les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées. Les chiffres présentés sont des valeurs agrégées. Les chiffres valables pour des personnes assurées ou des bénéficiaires de rentes donnés sont ceux de leur caisse de prévoyance respective. PUBLICA tient une comptabilité individuelle pour chaque caisse de prévoyance. Chacune d'elles affiche un degré de couverture qui lui est propre et qui n'est pas influencé par les autres caisses de prévoyance.

Degré de couverture

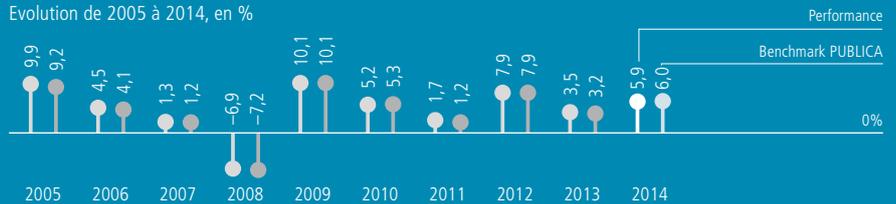
Evolution de 2005 à 2014, en %



Echelle: 100% = 30 mm

Performance

Evolution de 2005 à 2014, en %



Echelle: 100% = 60 mm

Préface

Portée par une bonne année boursière et par les bénéfices de réévaluation exceptionnels de son portefeuille d'obligations du fait des taux d'intérêts toujours orientés à la baisse, PUBLICA a de nouveau réalisé en 2014 un résultat réjouissant tant sur le plan financier qu'opérationnel.



Fred Scholl, président de la Commission de la caisse PUBLICA

Dieter Stohler, directeur de PUBLICA

En dépit de la charge considérable liée à la constitution de provisions en vue de l'abaissement du taux d'intérêt technique, le degré de couverture consolidé a progressé de 1,2%. Le solide résultat de 5,87% (contre 3,47% l'année précédente) enregistré par PUBLICA sur ses placements est toutefois inférieur à la performance des indices Pictet-LPP. Il faut y voir l'effet de la décision stratégique de PUBLICA de couvrir intégralement les risques de change des pays industrialisés, en vue d'éliminer du portefeuille les risques non systématiques et, par conséquent, non compensés. Au 31 décembre 2014, le degré de couverture global de PUBLICA s'établissait à 105,3% (contre 104,1% l'année précédente).

Abaissement du taux d'intérêt technique

La Commission de la caisse a décidé que le taux d'intérêt technique sera abaissé de 0,75 point de pourcentage au 1^{er} janvier 2015. Les caisses de prévoyance ouvertes se verront appliquer un taux de 2,75% (contre 3,5% précédemment) et les caisses de

prévoyance fermées un taux de 2,25% (contre 3% précédemment). Ce faisant, PUBLICA tient compte de la baisse des rendements attendus imputable à la faiblesse des taux d'intérêts. Cette mesure a pour corollaire l'abaissement, au 1^{er} janvier 2015, du taux de conversion applicable à l'âge de 65 ans à 5,65%. Pour amortir les conséquences de cette baisse, PUBLICA a constitué entre 2012 et 2014 des provisions techniques supplémentaires de 2,2% par an. Le solde sera imputé en 2015 à la charge du compte d'exploitation. Dans ce contexte, les organes paritaires des différentes caisses de prévoyance ont décidé, en concertation avec les partenaires sociaux, d'adapter les cotisations d'épargne et de procéder à une augmentation exceptionnelle des capitaux de vieillesse en 2015. On ne peut que se féliciter de constater que les décisions prises par les organes paritaires permettent de maintenir, dans une large mesure, le niveau de prestations antérieur.

Sur la base de la recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle, la Commission de la caisse a par ailleurs décidé de réduire les primes de risque au 1^{er} janvier 2015.

Nouvelle stratégie d'entreprise et nouveaux principes directeurs

Le 19 juin 2014, la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA a approuvé la stratégie d'entreprise pour les années 2015 à 2018. En cela, elle assume activement ses responsabilités en matière de direction. Les objectifs stratégiques seront mis en œuvre conformément aux valeurs et règles de conduite formulées dans les nouveaux principes directeurs dont PUBLICA s'est dotée en 2014.

Pour parvenir à la diversification de l'orientation stratégique qu'elle préconise, la Commission de la caisse a élargi l'éventail des objectifs pour la période couverte par la nouvelle stratégie. PUBLICA continuera de bâtir sur ce qui fait sa force, c'est-à-dire accorder la priorité absolue à la sécurité des rentes et poursuivre son développement en s'appuyant sur une infrastructure solide tant sur le plan du personnel que de l'organisation afin de figurer parmi les caisses de pensions leaders en Suisse.

Remerciements

La Commission de la caisse et le Comité directeur remercient toutes les personnes qui s'investissent pour PUBLICA, autant les membres de ses organes que ses salariés. Elles ont de nouveau fait la preuve en 2014 de leur professionnalisme et de leur efficacité dans l'accomplissement des tâches destinées à mettre en œuvre la prévoyance professionnelle dans l'intérêt des employeurs, des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Nous remercions aussi les employeurs affiliés ainsi que nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs pour la qualité de leur collaboration et leur engagement professionnel.



Fred Scholl
Président de la Commission de la caisse



Dieter Stohler
Directeur de PUBLICA

Compte rendu



Le degré de couverture des caisses de prévoyance de PUBLICA a légèrement progressé, et ce, en dépit des charges exceptionnelles induites par l'abaissement du taux d'intérêt technique. Sur les 21 caisses de prévoyance, pas une seule ne se trouve en situation de découvert. Sur le plan opérationnel, les résultats sont le fruit d'un souci des coûts réaffirmé de la part de PUBLICA et de la hausse des effectifs d'assurés: les frais de gestion administrative par personne assurée ou bénéficiaire de rente continuent de reculer et s'établissent à 192 francs.

Activités

PUBLICA est la caisse de pensions de la Confédération, des unités décentralisées autonomes, du domaine des EPF et des organisations qui sont proches de la Confédération ou accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune.

PUBLICA est une institution collective autonome de droit public qui regroupe 21 caisses de prévoyance ouvertes ou fermées. Les caisses de prévoyance sont toutes indépendantes les unes des autres au niveau organisationnel et économique. Contrairement aux caisses de prévoyance fermées, les caisses de prévoyance ouvertes peuvent admettre, en leur sein, de nouvelles personnes assurées. La réassurance interne de PUBLICA propose aux caisses de prévoyance ouvertes de couvrir entièrement ou partiellement, selon leur taille et leur capacité de risque, les risques de décès et d'invalidité des personnes qu'elles assurent. Parallèlement aux caisses de prévoyance gérées pour le compte d'un seul employeur, PUBLICA permet aussi la création de caisses de prévoyance communes auxquelles plusieurs employeurs peuvent s'affilier. PUBLICA compte actuellement une caisse de prévoyance ouverte commune.

Le rapport de gestion traite de l'institution collective et de toutes les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées. Les chiffres présentés sont des valeurs agrégées. Les chiffres valables pour des personnes assurées ou des bénéficiaires de rentes donnés sont ceux de leur caisse de prévoyance respective. PUBLICA tient une comptabilité individuelle pour chaque caisse de prévoyance. Chacune d'elles affiche un degré de couverture qui lui est propre et qui n'est pas influencé par les autres caisses de prévoyance. Les chiffres clés des différentes caisses de prévoyance figurent au chapitre 1.6.

Compte rendu en bref

12%

Réduction des frais de gestion administrative depuis 2011

Compte rendu en bref

0 sur 21

Nombre de caisses de prévoyance en situation de découvert

Orientation de l'entreprise





**Principes directeurs de l'entreprise
et valeurs fondamentales:**
une caisse de pensions leader

Garantir un haut niveau de fiabilité financière, organisationnelle et technique dans le domaine de la prévoyance est au centre de la vision de PUBLICA. PUBLICA se donne pour but de fournir sur le long terme ses prestations à des conditions intéressantes.

En 2014, PUBLICA s'est dotée de nouveaux principes directeurs. Ces valeurs fondamentales s'adressent à ses salariés et visent à les encourager à mettre tout en œuvre dans leur travail quotidien pour fournir à nos clients des prestations de prévoyance optimales. Les lignes de force qui sous-tendent notre ambition sont les suivantes:

- nous sommes l'institution collective leader dans le domaine du 2^e pilier;
- nous nous engageons dans l'intérêt de nos assuré(e)s et bénéficiaires de rentes;
- nous sommes résolument orientés vers le service et les prestations;
- nous avons une vraie culture du partenariat.

Stratégie d'entreprise:
orientation vers le marché

PUBLICA fixe ses objectifs stratégiques tous les quatre ans dans le cadre de sa stratégie d'entreprise. La stratégie en cours, qui prévoit une croissance modérée, est valable jusqu'à la fin de l'année 2014. Elle se situe dans la droite ligne de la tendance à long terme à la concentration du marché qui s'accompagne d'une réduction du nombre des institutions de prévoyance. PUBLICA a pour objectifs stratégiques d'abaisser les frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente et d'améliorer continuellement ses prestations de service. La Commission de la caisse a approuvé la stratégie pour les années 2015 à 2018. Pour diversifier l'orientation stratégique comme elle le préconise, la Commission de la caisse a élargi l'éventail des objectifs pour la période couverte par la nouvelle stratégie.

Objectifs d'entreprise:
mesurables et réalistes

La Commission de la caisse assigne chaque année des objectifs d'entreprise mesurables et réalistes au Comité directeur de PUBLICA. Ces objectifs sont ensuite concrétisés au sein de chaque service jusqu'à l'échelon des collaborateurs par le biais de conventions d'objectifs individuelles. Le Comité d'audit est tenu régulièrement informé de l'avancement de la réalisation des objectifs d'entreprise.

L'objectif majeur de l'entreprise PUBLICA consiste à réduire les frais de gestion administrative: les frais par personne assurée ou bénéficiaire de rente n'ont cessé de baisser, passant de 217 francs en 2011 à 192 francs actuellement. La préparation, tant sur le plan technique et juridique qu'au niveau de la communication, de l'abaissement du taux d'intérêt technique au 1^{er} janvier 2015 constitue un autre objectif de l'entreprise PUBLICA.

Fred Scholl,
président de la Commission
de la caisse PUBLICA

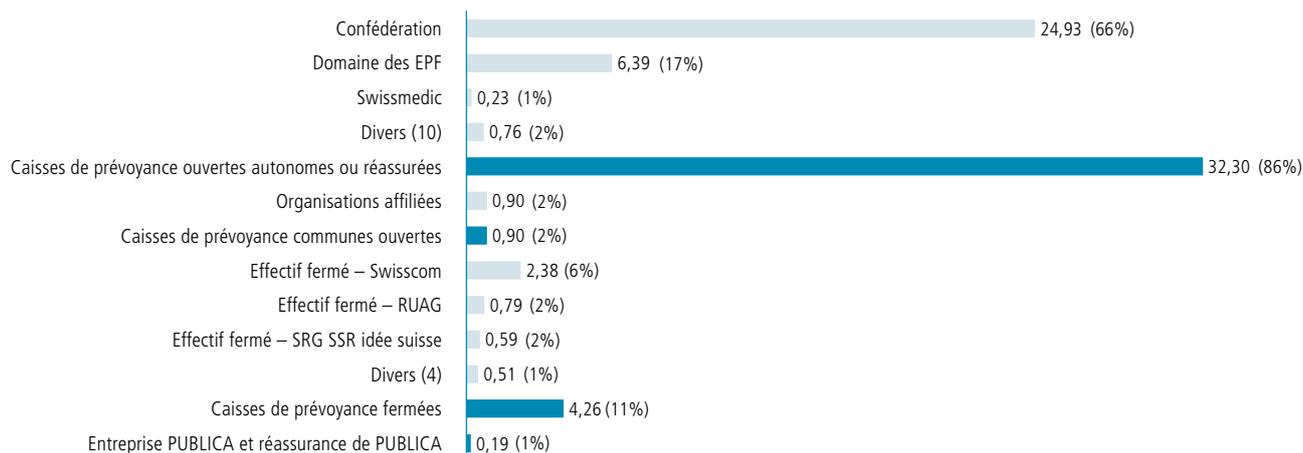
«La stratégie commune de PUBLICA pour les
années 2015 à 2018 a été arrêtée à l'issue d'un
débat constructif.»

Caisses de prévoyance

Caisses de prévoyance par type et par institution

Au 31.12.2014

En milliards de CHF et en pourcentage de la somme au bilan



Echelle: 1 milliard de CHF = 3 mm

Institution collective:

des caisses de prévoyance ouvertes ou fermées, mais indépendantes

Caisses de prévoyance ouvertes:
degré de couverture compris entre
102,7% et 108,5%

Les caisses de prévoyance ouvertes sont constituées de personnes assurées et, le cas échéant, de bénéficiaires de rentes. En font partie les caisses de prévoyance autonomes (non réassurées), les caisses de prévoyance réassurées et la caisse de prévoyance commune. Les caisses de prévoyance ouvertes affichent un degré de couverture compris entre 102,7% et 108,5% (entre 102,2% et 108,1% l'année précédente). Dans l'ensemble, les degrés de couverture ont donc légèrement progressé. Le rendement effectif des placements a dépassé l'objectif de rendement visé, nécessaire au maintien du degré de couverture. Les différences constatées quant à l'évolution du degré de couverture de chaque caisse de prévoyance sont principalement dues au recul du nombre de bénéficiaires de rentes. La part des bénéficiaires de rentes varie de 0% à 39,3% suivant les caisses de prévoyance (de 0% à 40,4% l'année précédente).

Caisses de prévoyance fermées:
degré de couverture compris entre
101,7% et 111,0%

Les caisses de prévoyance fermées ne sont composées que de bénéficiaires de rentes. Leur degré de couverture se situe entre 101,7% et 111,0% (entre 99,2% et 106,8% l'année précédente). Les engagements des caisses de prévoyance fermées sont évalués en appliquant un taux d'intérêt technique inférieur de 0,5%, soit de 3%.

Entreprise et réassurance:
structure de l'institution collective

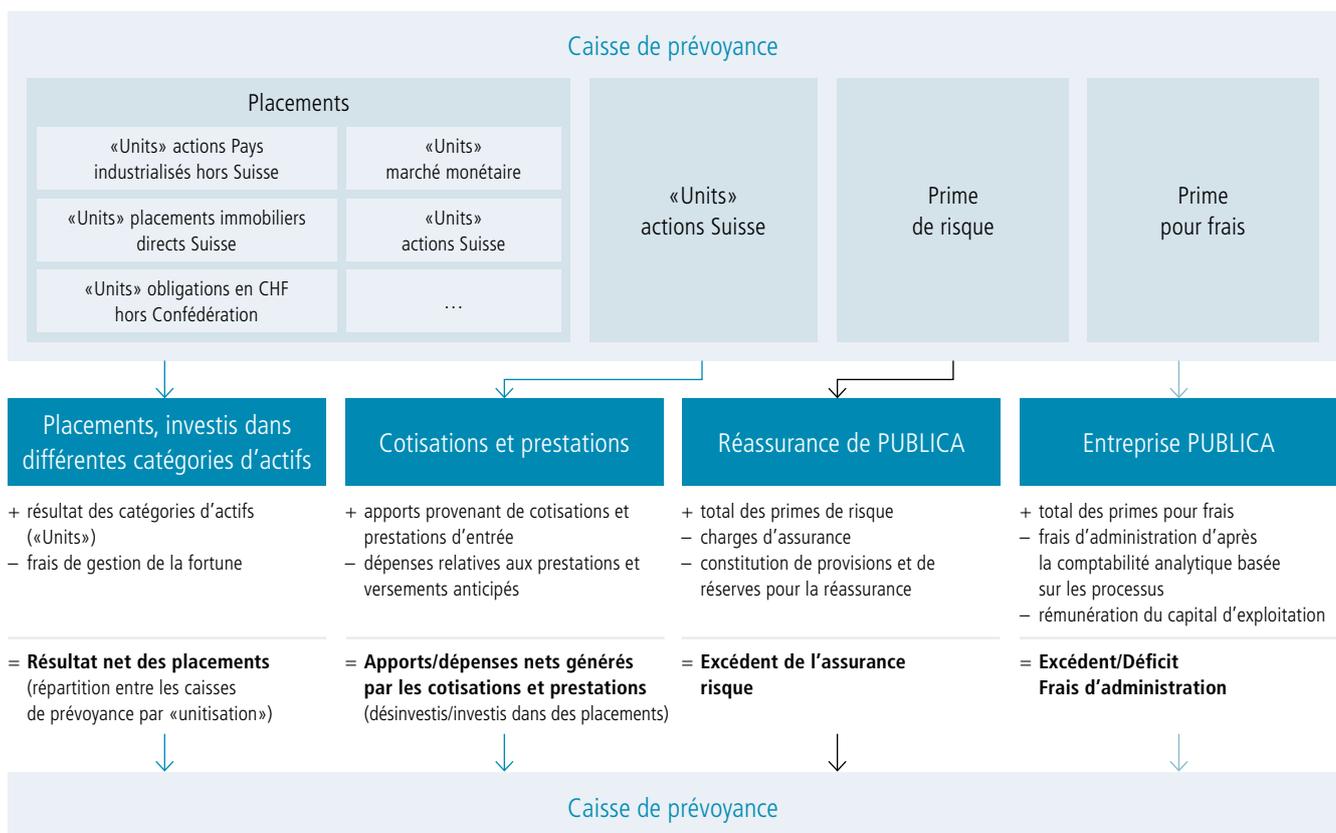
La structure de l'institution collective PUBLICA s'articule autour de deux axes: alors que l'entreprise assume la gestion administrative, la réassurance de PUBLICA propose aux caisses de prévoyance une réassurance partielle ou entière au sein de l'institution collective.



Flux de capitaux: pas de subventions croisées

Les personnes assurées et les employeurs des différentes caisses de prévoyance versent périodiquement des cotisations d'épargne, des primes de risque et des primes pour frais et effectuent également d'autres apports. Les caisses de prévoyance affiliées profitent des éventuels excédents générés tant au niveau des primes de risque que des primes pour frais. PUBLICA présente d'ailleurs dans son compte d'exploitation ces transactions internes réalisées entre les caisses de prévoyance et l'entreprise ou la réassurance.

Flux de capitaux Exemple d'une caisse de prévoyance



En moyenne, 86% de toutes les cotisations versées alimentent le capital de prévoyance des personnes assurées sous la forme de cotisations d'épargne. 12% sont imputées aux primes de risque et 2% aux primes pour frais. Ces chiffres ne tiennent pas compte des excédents provenant des primes de risque et des primes pour frais reversés aux caisses de prévoyance.

Cotisations d'épargne: 86% de toutes les cotisations versées

La cotisation d'épargne est versée, au minimum à parité, par les employeurs et par les personnes assurées. PUBLICA crédite la cotisation d'épargne directement sur le capital de prévoyance des personnes assurées de la caisse de prévoyance concernée.

Le résultat généré par les cotisations d'épargne ainsi accumulées sert à financer la rémunération du capital de prévoyance des personnes assurées, la rémunération technique du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et à constituer des provisions. Les éventuels excédents sont affectés à la réserve de fluctuation de valeur ou aux fonds libres des caisses de prévoyance.

Primes de risque: caisses autonomes ou réassurées

La répartition de la prime de risque entre les employeurs et les personnes assurées n'est pas identique dans toutes les caisses de prévoyance. S'agissant des caisses de prévoyance autonomes, la prime de risque reste au sein de la caisse de prévoyance, alors que dans le cas des caisses de prévoyance réassurées la prime est affectée à la réassurance de PUBLICA. Les excédents éventuels, qui dépendent du résultat obtenu en matière de risque par la réassurance de PUBLICA, sont reversés dans la réserve de cotisations de l'employeur ou au capital de prévoyance de la caisse de prévoyance.

Primes pour frais: participation aux excédents

Pour ce qui est des caisses de prévoyance ouvertes affiliées à PUBLICA, ce sont les employeurs qui financent la plus grande partie de la prime pour frais. Cette prime couvre les frais de gestion administrative de l'entreprise PUBLICA. Si les frais de gestion effectifs d'une caisse de prévoyance donnée sont inférieurs à la prime pour frais, PUBLICA porte la différence au crédit des provisions non techniques de cette caisse de prévoyance.

Placement de la fortune: principe de «l'unitisation»

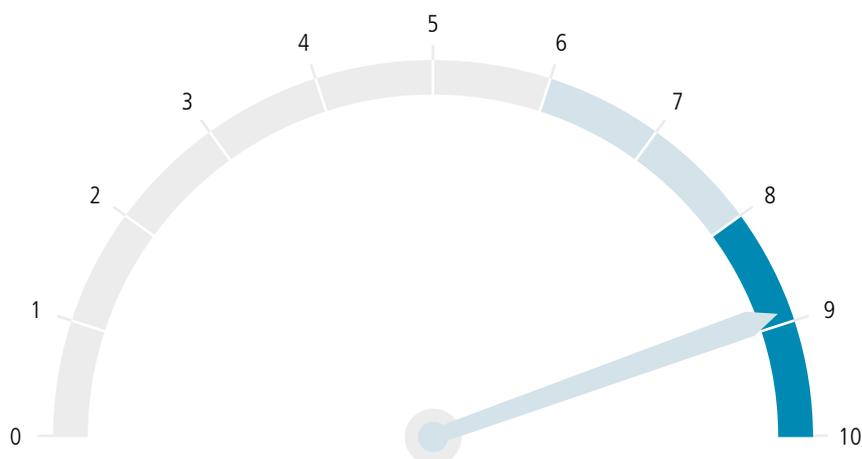
Le placement de la fortune est commun à toutes les caisses de prévoyance. Les stratégies de placement sont mises en œuvre suivant le principe dit «d'unitisation». Une «unit» correspond économiquement, mais pas juridiquement, à un fonds de placement. Chaque caisse de prévoyance se voit attribuer sa part de la catégorie d'actifs sous la forme d'«units» qui, d'un point de vue économique, équivalent à des titres de participation. Les «units» sont évaluées chaque jour à leur valeur nette d'inventaire. Les placements et leurs produits nets sont donc imputés chaque jour aux différentes caisses de prévoyance.

Satisfaction de la clientèle: évaluation régulière

La satisfaction de la clientèle compte au nombre des objectifs d'entreprise de PUBLICA. C'est la raison pour laquelle elle offre à sa clientèle un service complet. Tant les employeurs que les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes ont un interlocuteur personnel. Un service à la clientèle multilingue, un site Internet enrichi de simulateurs de calcul, des possibilités de s'informer mises à disposition régulièrement et en trois langues permettent de répondre à toutes les questions relatives à la retraite qui se posent dans le cadre de la prévoyance professionnelle. PUBLICA propose aussi divers séminaires sur le thème «prévoyance et retraite» et mesure le niveau de satisfaction de sa clientèle en réalisant régulièrement des enquêtes auprès de ses clients.

Satisfaction de la clientèle

Valeur moyenne pour 2014, sur une échelle de 1 à 10





PUBLICA s'enquiert de la satisfaction des personnes assurées lors de leur admission, de leur départ à la retraite et de tout versement anticipé de capital dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement. La qualité des contacts avec PUBLICA et des moyens d'information qu'elle met à disposition est évaluée sur une échelle de 0 (insuffisant) à 10 (excellent). En 2014, l'enquête réalisée auprès des clients a abouti à une valeur moyenne de 8,93 (contre 8,95 l'année précédente).

Outre les enquêtes de satisfaction réalisées auprès des personnes assurées, PUBLICA adresse régulièrement des questionnaires aux employeurs. Les résultats de l'enquête menée auprès de ces derniers en 2014 font état d'un niveau de satisfaction et de fidélisation inhabituellement élevé des clients de PUBLICA. Les trois quarts des employeurs interrogés peuvent être qualifiés d'«enthousiastes».

Matthias Remund,
vice-président de la Commission
de la caisse PUBLICA

«PUBLICA doit assumer ses responsabilités
en investissant de manière durable.»

Stratégie de placement

Credo en matière de placements:
un portefeuille diversifié et transparent

La fortune de PUBLICA est gérée dans le seul intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes.

Fidèle à son credo en matière de placements, PUBLICA cherche à obtenir, au moyen d'une large diversification de la fortune placée, différentes primes de risque, par exemple, sur les risques liés aux actions, les risques de taux d'intérêts, les risques de crédit et les risques de liquidité. La stratégie de placement est déterminante pour décider de la répartition de la fortune entre les différentes catégories d'actifs que sont les actions, les obligations d'Etat, les obligations d'entreprise, les matières premières et l'immobilier. Le résultat des placements de PUBLICA en dépend de manière décisive (à près de 90%). Chaque catégorie d'actifs n'est pas seulement évaluée en soi mais l'est aussi sous l'angle de sa contribution au risque et au rendement de la fortune globale. Les stratégies de placement sont réexaminées périodiquement, mais au minimum tous les deux ans.

La fortune globale est répartie au sein de différents portefeuilles qui ne se composent que d'une seule catégorie d'actifs. Le même haut niveau d'exigences est imposé aux gestionnaires de fortune internes et externes. Pour chaque catégorie d'actifs, PUBLICA recherche les partenaires les plus compétents. Elle attribue toujours deux mandats pour une même catégorie d'actifs. En cas de défaillance subite d'un gestionnaire de fortune, ce doublement permet à l'autre de prendre immédiatement le relais.

Très peu de gestionnaires de fortune sont en mesure d'opérer une sélection efficace de titres et de constituer ainsi un portefeuille qui, sur la durée, évolue mieux que le marché. Il n'est pas facile de trouver de tels gestionnaires et d'engager les montants adéquats dans les produits qu'ils proposent. C'est pourquoi les gestionnaires de fortune internes et externes de PUBLICA répliquent des indices larges, usuels sur le marché. PUBLICA analyse et choisit soigneusement ces indices. Les placements dans des produits non transparents sont systématiquement écartés.

Alfred Wyler,
membre de la Commission
de la caisse PUBLICA

«Il faut toujours examiner les frais de gestion de la fortune à la lumière des rendements. C'est l'allocation des actifs qui conditionne largement la faiblesse des coûts.»

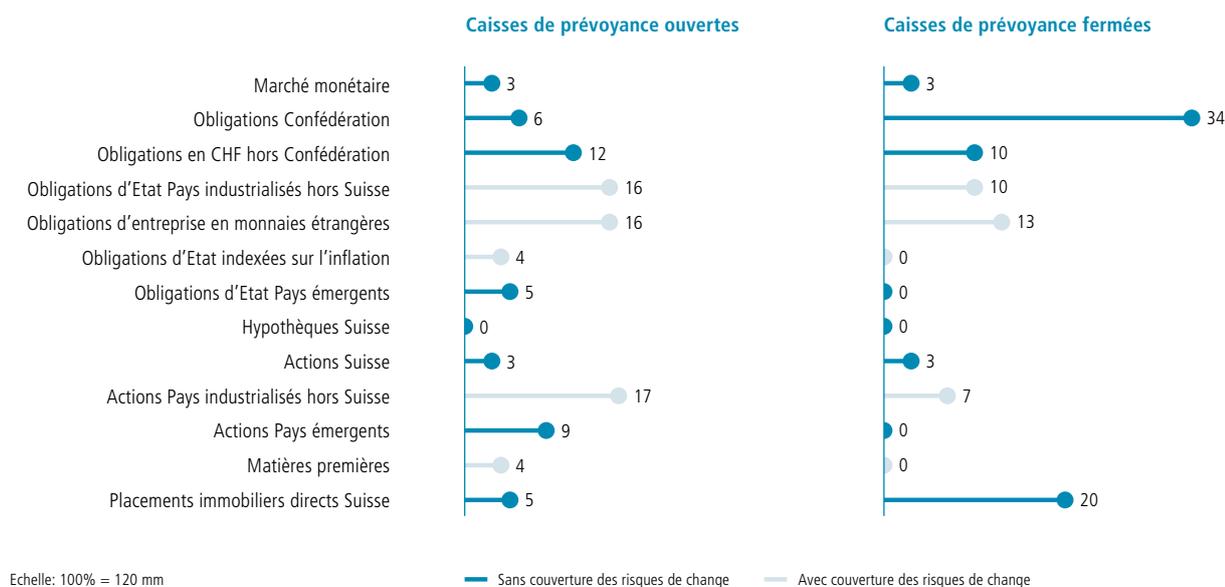
Stratégies de placement:
en fonction de la structure
et de l'évolution de l'effectif
des personnes assurées

La structure et l'évolution attendue de l'effectif des caisses de prévoyance fermées sont sensiblement différentes de celles des caisses de prévoyance ouvertes. Une stratégie de placement commune à toutes les caisses de prévoyance serait donc en contradiction avec l'art. 50 de l'OPP 2. En conséquence, la Commission de la caisse a approuvé en 2010 l'adoption d'une stratégie de placement pour l'ensemble des caisses de prévoyance fermées et d'une autre pour l'ensemble des caisses de prévoyance ouvertes.

Stratégie de placement (au prorata) par catégorie d'actifs

Au 31.12.2014

Quote-parts en %, classées par risque croissant et liquidités décroissantes



La Commission de la caisse a adopté en janvier 2014 la nouvelle stratégie de placement pour les caisses de prévoyance ouvertes. Elle a décidé de procéder aux quatre modifications majeures suivantes:

- Pour des raisons tenant au risque et à la diversification, l'allocation en actions a été revue à la baisse, de 33% à 29%, et la catégorie d'actifs «Obligations d'Etat indexées sur l'inflation» a été portée à 4% dès sa création.
- Les perspectives de voir la courbe des taux d'intérêts des obligations d'Etat étrangères garder une accentuation plus marquée que celle de la zone CHF étant meilleures, la part des obligations en CHF a été corrigée à la baisse et celle des obligations d'Etat en EUR, USD, GBP et CAD à la hausse.
- L'allocation en immobilier étant relativement faible en ce qui concerne les caisses de prévoyance ouvertes, la part de l'immobilier a été portée (progressivement) de 5% à 7% et l'allocation en matières premières réduite de 6% à 4%.



- Pour des raisons de diversification et pour cause de désengagement partiel des banques du financement à long terme des entreprises, PUBLICA a entrepris d'acquérir un savoir-faire dans le domaine de la «Private Debt».

Quant à la stratégie de placement des caisses de prévoyance fermées, elle a également été réexaminée mais dans le cadre d'un processus d'Asset-Liability-Management (ALM) distinct. La Commission de la caisse a décidé en juin 2014 de procéder aux adaptations suivantes:

- Les perspectives de voir la courbe des taux d'intérêts des obligations d'Etat étrangères garder une accentuation plus marquée que celle de la zone CHF étant meilleures, la part des obligations en CHF a été corrigée à la baisse et celle des obligations d'Etat en EUR, USD, GBP et CAD à la hausse.
- Pour des raisons tenant au risque, l'allocation en actions a été corrigée à la baisse, de 15% à 10%, et la part des obligations d'Etat en EUR, USD, GBP et CAD portée à 10% au total.

Evolution économique: des taux d'intérêts en baisse Obligations

A la grande surprise de nombreux investisseurs, 2014 a été une année exceptionnelle pour les obligations qui enregistrent d'excellents résultats. Dans la zone euro et en Grande-Bretagne, la performance des titres à taux fixe a été nettement supérieure à celle des actions. La faiblesse de l'économie dans la zone monétaire de l'euro, d'une part, et le repli des investisseurs vers des placements plus sûrs, d'autre part, ont joué un rôle moteur dans cette évolution. Dans les pays industrialisés, les courbes de taux d'intérêts se sont aplaties sous l'effet de la baisse des rendements. Les obligations en monnaie locale des pays émergents, Russie exceptée, ont réalisé une performance élevée à un chiffre, et parfois même bien supérieure.

Actions

Les actions des pays industrialisés ont poursuivi leur redressement amorcé en mars 2009, ce qui constitue l'une des plus longues phases de retour à la normale qu'aient connue les marchés d'actions. Le 29 décembre 2014, l'indice américain S&P 500 a encore franchi un sommet historique, en s'établissant plus de 200% au-dessus de la valeur minimale qui était la sienne en mars 2009. La faible propension au risque des investisseurs n'a pas empêché le DAX, l'indice boursier allemand, d'atteindre lui aussi un nouveau niveau record en décembre 2014. Le marché boursier suisse s'est fortement apprécié grâce aux actions des secteurs «Groupes pharmaceutiques et assurances». Après la performance très attrayante enregistrée de mars à septembre, les marchés d'actions des pays émergents ne sont pas parvenus à se remettre totalement du repli des cours observés aux mois de septembre et novembre.

Marché immobilier Suisse

Les placements immobiliers restent très prisés de nombreux investisseurs. Bien que les rendements initiaux aient poursuivi leur baisse (du fait de l'augmentation des prix à l'achat), les différences de rendement constatées entre l'immobilier et les titres à taux fixe n'en demeurent pas moins attrayantes pour beaucoup. Le niveau élevé des prix de l'immobilier pousse toutefois les investisseurs à se montrer toujours plus sélectifs quant au choix des segments et des objets immobiliers. Il y a une très forte demande pour les immeubles dont la valeur est stable, c'est-à-dire pour des objets immobiliers à la construction irréprochable, très bien situés, avec un faible taux de locaux vacants et des rendements locatifs sûrs à long terme. De tels objets existent notamment sur le segment à usage d'habitation, mais aussi sur celui des biens immobiliers à vocation mixte (bureaux et commerces) soumis à des baux de très longue durée. Au vu des déséquilibres qui commencent à apparaître entre les différents marchés, il faut s'attendre à ce que

la sélectivité aille en s'accroissant. Les immeubles de grand standing seront encore plus demandés, alors que les investisseurs boudent les objets immobiliers de catégorie B et C.

Matières premières

Les matières premières ont généré un rendement positif au cours de la première moitié de l'année à la faveur d'un rétablissement du prix des métaux précieux. Entraînés par la baisse des prix du pétrole brut, les cours des marchés des matières premières ont ensuite connu une évolution négative, atteignant leur niveau provisoire le plus bas après un effondrement significatif des prix du pétrole. Le baril a en effet chuté de près de 100 dollars à environ 55 dollars, ce qui s'explique principalement par l'augmentation du volume d'extraction dans un contexte de baisse de la demande. Le refus politique de l'OPEP de diminuer ses quotas de production pour mettre sous pression la production américaine de pétrole de schiste a joué un rôle important dans ce décrochage des prix. A 1225 dollars l'once, le prix de l'or physique s'est établi en fin d'année à près de 3% en dessous de sa valeur de l'année précédente. Rapporté au franc suisse, son prix a progressé de 9,5% au cours de la même période, à 37 836 francs le kilogramme.

Monnaies

L'année 2014 a vu le grand retour du dollar. La monnaie américaine s'est appréciée de plus de 13% par rapport à l'euro et de presque 12% vis-à-vis du franc suisse. C'est surtout au cours de la deuxième moitié de l'année que l'euro a eu tendance à faiblir face aux monnaies les plus importantes. Sous l'effet de son couplage artificiel à l'euro, le franc suisse a également moins bien résisté que d'autres monnaies. La Banque nationale suisse a par ailleurs été dans l'obligation de prendre de nouvelles mesures pour soutenir le taux plancher de 1,20 franc pour un euro.

Performance: plus 5,87%

En 2014, PUBLICA a réalisé une performance nette en matière de placements (après déduction de l'ensemble des frais et impôts) de 5,87% sur l'ensemble de sa fortune consolidée en maintenant sa couverture des risques de change. Sans couverture des risques de change, la performance nette de PUBLICA aurait atteint 8,95% (portefeuille). La performance de l'indice de référence a atteint 5,97% en 2014. Les impôts latents constitués pour la première fois cette année pour l'immobilier (à hauteur de 0,1% de la fortune globale) et les frais de gestion de la fortune qui ont atteint 0,2% sont les deux raisons qui expliquent cette performance relative de moins 0,1% par rapport à l'indice de référence. La performance des placements des caisses de prévoyance ouvertes s'est établie à 5,68% (contre 5,75% pour l'indice de référence) et celle des caisses de prévoyance fermées à 7,36% (contre 7,63% pour l'indice de référence). En cela, les caisses de prévoyance fermées ont surtout profité d'un environnement caractérisé par la baisse continue des taux d'intérêts.

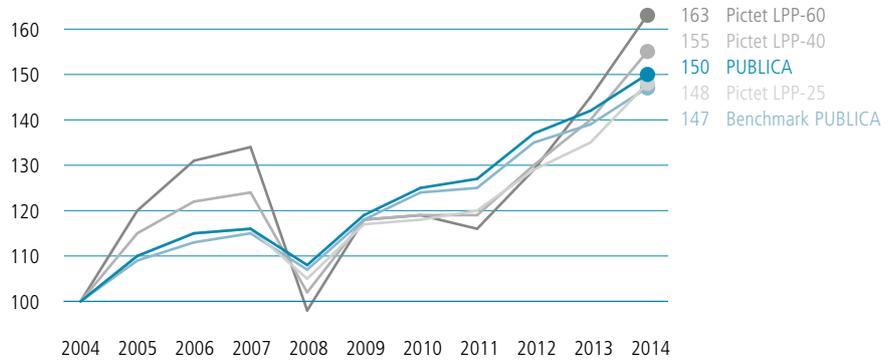
Une comparaison avec les indices Pictet-LPP montre qu'en 2014, PUBLICA a réalisé une performance inférieure à celle de ces derniers. Il faut y voir l'effet de la décision stratégique de PUBLICA de couvrir intégralement les monnaies des pays industrialisés. Cette mesure vise à éliminer du portefeuille les risques non systématiques et, par conséquent, non compensés, ce qui permet de libérer un budget risque pour capter d'autres primes de risque. Les indices Pictet LPP, qui ne comportent pas de couverture des risques de change, ont profité de l'appréciation du dollar qui a gagné près de 12% face au franc suisse en 2014.



Performance cumulée

Evolution de 2005 à 2014

Indexée (année 2004 = 100)



Echelle: 100% = 60 mm, 1 point d'indice = 0,6 mm

Source: Bloomberg pour les indices Pictet LPP

Les deux catégories d'actifs que sont les matières premières et l'immobilier ne sont pas représentées dans les indices Pictet-LPP. Le rendement généré par la catégorie d'actifs «Matières premières», et notamment par le pétrole brut, a pesé négativement sur les chiffres. Pour PUBLICA, cela se traduit par un rendement de moins 28,9% dans cette catégorie d'actifs et par une contribution de moins 1,1% à la fortune globale. Pour des raisons de diversification, PUBLICA investit presque 2% de sa fortune globale dans les matières premières énergétiques (comprenant le pétrole brut, le mazout et l'essence). Si le rendement de 3,75% affiché par la catégorie d'actifs «Immobilier» a permis de dégager une contribution positive de 0,25% en faveur de la fortune globale de PUBLICA, il est néanmoins inférieur à celui de l'indice de référence de la Conférence des Administrateurs de Fondations de Placement (KGAST) et à la performance des obligations des indices Pictet-LPP, des impôts latents ayant été constitués pour la première fois.

Au cours de l'année écoulée, l'évolution appréciable du marché d'actions a eu un effet favorable sur la performance. Même si en 2014 la performance réalisée par les actions a pu présenter des différences d'une région du globe à l'autre, elle a été positive dans les plus importantes d'entre elles. Avec un rendement net de 6,8%, c'est toutefois la catégorie d'actifs «Obligations» qui a le plus fortement contribué à la fortune globale. Les bénéfices réalisés sur la valeur comptable des obligations du fait de la faiblesse des taux d'intérêts ont joué un rôle moteur dans cette performance élevée.

Le rendement annuel moyen obtenu par PUBLICA s'élève à 3,22% pour les années 2000 à 2014. Il dépasse donc de 21 points de base celui de l'indice de référence qui s'établit à 3,01%.

Structure et évolution de l'institution de prévoyance

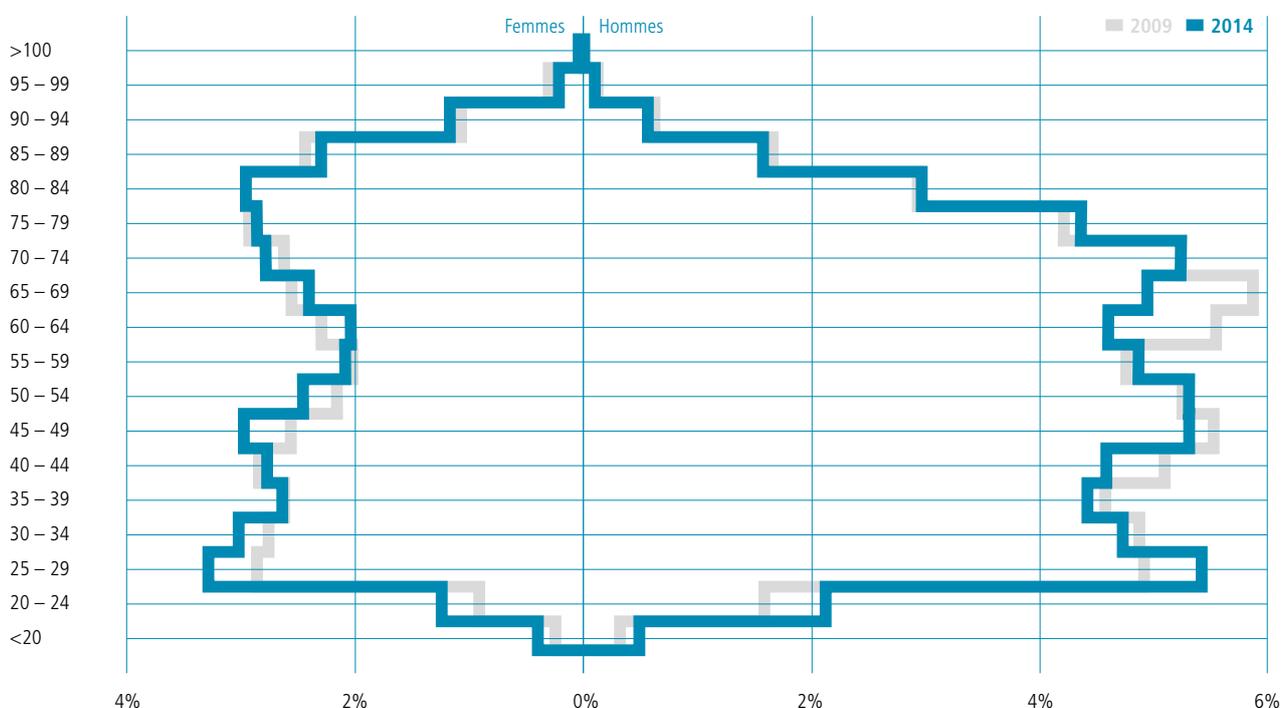
Personnes assurées et bénéficiaires de rentes: résorption de l'excédent de bénéficiaires de rentes

La structure d'âge de l'ensemble des caisses de prévoyance présente un excédent de bénéficiaires de rentes imputable aux caisses de prévoyance fermées. La proportion des hommes situés dans la tranche d'âge des 65 – 69 ans a reculé au cours des cinq dernières années. Cette baisse tient au fait qu'une grande partie des bénéficiaires de rentes de vieillesse des caisses de prévoyance fermées ont entre-temps fêté leur 70^e anniversaire.

Structure des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes

Cohortes par intervalle d'âge de 5 ans, en 2009 et en 2014

Par âge et par sexe, en pourcentage de l'effectif total



Echelle: 1% = 15 mm

Il convient en outre de noter, concernant l'effectif 2014, que la proportion des femmes en âge de travailler est en légère augmentation par rapport à l'effectif 2009.

Répartition du résultat net pour les caisses de prévoyance ouvertes: redistribution en 2014

PUBLICA est financée selon le principe de la capitalisation, partant les redistributions systématiques à long terme des revenus de la fortune entre les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes sont étrangères à ce système de financement. Il y a «redistribution», au sens où PUBLICA l'entend, lorsque le résultat net des placements n'est durablement plus réparti entre les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes en fonction de leurs capitaux de prévoyance respectifs.



Répartition du résultat net concernant les caisses de prévoyance ouvertes

2014 comparée à l'année précédente, en millions de CHF

	31.12.2013	31.12.2014
Résultat net des placements (y compris Δ impôts latents)	1051	1766
Rémunération personnes assurées	- 186	- 266
Modification des provisions des personnes assurées (longévité et taux d'intérêt technique)	- 380	- 399
Part (effective) des personnes assurées au résultat net	- 566	- 625
Rémunération bénéficiaires de rentes*	- 495	- 496
Modification des provisions des bénéficiaires de rentes (longévité et taux d'intérêt technique)	- 366	- 381
Part (effective) des bénéficiaires de rentes au résultat net	- 862	- 877
Part des prestations de tiers et du résultat en matière de risque**	109	105
Constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	- 267	369

* Calcul simplifié: (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes de l'année précédente + capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes de l'année en cours - montant versé au titre des rentes) × 0,5 × taux d'intérêt technique

** Calcul approximatif

Les provisions pour longévité et pour taux d'intérêt technique sont constituées sur le résultat net des placements. Ces provisions étant destinées à venir grossir les capitaux de prévoyance lors du prochain changement de bases techniques, elles doivent être prises en compte dans le calcul de redistribution.

Redistribution concernant les caisses de prévoyance ouvertes

2014 comparée à l'année précédente, valeurs arrondies, en millions de CHF

	31.12.2013	31.12.2014
Part au résultat net en fonction du capital de prévoyance des personnes assurées	669	720
Part (effective) des personnes assurées au résultat net	566	625
Redistribution au crédit (+) / au débit (-) des personnes assurées	- 103	- 95
Part au résultat net en fonction du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	758	782
Part (effective) des bénéficiaires de rentes au résultat net	862	877
Redistribution en faveur (+) / à la charge (-) des bénéficiaires de rentes	103	95

Pour les caisses de prévoyance ouvertes, le calcul de redistribution montre que la part des personnes assurées au résultat net, rapportée à leurs capitaux de prévoyance, est moins élevée que celle des bénéficiaires de rentes.

Ce calcul approximatif montre globalement que la part du résultat net des placements attribuée aux bénéficiaires de rentes en 2014 est supérieure de 95 millions de francs suisses (contre 103 millions l'année précédente) à celle imputée aux personnes assurées.

Gestion du risque

Politique en matière de risque: réserve et prudence

PUBLICA estime qu'une gestion du risque capable d'anticiper, un management de la qualité probant et un système de contrôle interne efficace sont une part essentielle de la politique d'entreprise. Fidèle à sa politique en matière de risque, PUBLICA réalise seulement les opérations pour lesquelles elle est à même d'évaluer les risques avec un fort degré de probabilité. PUBLICA reste prudente et réservée vis-à-vis des risques qui ne sont pas ou pas suffisamment compensés. Les collaborateurs responsables du développement des positions de risque au niveau opérationnel ne sont pas chargés en même temps d'en assurer la surveillance ou le contrôle.

Organisation: surveillance interne et externe

Des spécialistes internes et externes sont chargés de surveiller les principaux risques auxquels PUBLICA est exposée. Leur coordination est assurée à l'interne par le management de la qualité qui a, en outre, la responsabilité d'établir les rapports et de réaliser le suivi des mesures définies.

Risque actuariel: résultat en matière de risque

Le risque actuariel comprend les risques vieillesse, décès et invalidité. Il se réalise dès lors que les bases de calcul, telles que le taux d'intérêt technique et les tables de mortalité, ne correspondent plus à la réalité. Il englobe également les prestations en cours ou futures qui n'auraient pas suffisamment été prises en compte.

Dans sa directive technique DTA 4, la Chambre suisse des actuaires-conseils a émis des recommandations au sujet du taux d'intérêt technique. Le 1^{er} octobre 2013, elle a abaissé de 3,5% à 3% le taux d'intérêt technique maximal recommandé. Ce taux se situe donc en dessous du taux d'intérêt technique de 3,5% utilisé par PUBLICA pour les caisses de prévoyance ouvertes. Compte tenu des rendements attendus à long terme, PUBLICA a décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique au 1^{er} janvier 2015 à 2,75% pour les caisses de prévoyance ouvertes et à 2,25% pour les caisses de prévoyance fermées.

L'abaissement du taux d'intérêt technique entraîne l'abaissement du taux de conversion. Des provisions sont constituées afin de préserver le niveau de prévoyance malgré la baisse du taux de conversion. Au 31 décembre 2014, PUBLICA avait déjà constitué la majeure partie des provisions nécessaires pour atténuer les effets de cette baisse.

Chaque année, PUBLICA contrôle les résultats en matière de risque concernant les bénéficiaires de rentes et les personnes assurées. Pour ce qui est des bénéficiaires de rentes, elle compare les capitaux théoriquement susceptibles d'être libérés avec ceux qui l'ont été effectivement en raison des cas de décès intervenus. La différence obtenue indique l'écart existant, pour une année donnée, entre les hypothèses actuarielles et les événements effectivement survenus. La démarche est la même pour les personnes assurées: les charges attendues du fait des cas de décès ou d'invalidité sont calculées sur la base d'hypothèses et comparées avec les cas effectivement survenus. Lorsque la différence n'est pas couverte par la prime de risque, il en résulte des pertes actuarielles annuelles.

Si, en ce qui concerne les personnes assurées, le résultat en matière de risque décès (-0,2 million de francs) est en équilibre, le résultat en matière de risque invalidité (113,9 millions de francs) met en évidence pour 2014 un gain actuariel, ce qui indique que le nombre de sinistres effectivement survenus a été inférieur aux estimations fondées sur les bases techniques. Sur la base de la sinistralité constatée ces dernières années, PUBLICA a de nouveau abaissé les primes de risque à compter de 2015.



Résultat en matière de risque décès et invalidité pour les personnes assurées, total de toutes les caisses de prévoyance

Evolution de 2010 à 2014, en millions de CHF, nombre ou %

2014	Unités	Primes de risque	Sinistres	Total gains (+) pertes (-)	Nombre
Cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité)	en millions de CHF	144,7	- 30,8	113,9	73
Cas de décès	en millions de CHF	6,0	- 6,2	- 0,2	58
Total	en millions de CHF	150,7	- 37,0	113,7	131
Gain assuré	en millions de CHF	4 974	4 974		
Prime de risque réglementaire requise	en %	3,03%	0,74%		
2013	Unités	Primes de risque	Sinistres	Total gains (+) pertes (-)	Nombre
Cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité)	en millions de CHF	138,8	- 27,7	111,1	80
Cas de décès	en millions de CHF	7,3	- 6,3	1,0	55
Total	en millions de CHF	146,1	- 34,0	112,1	135
Gain assuré	en millions de CHF	4 805	4 805		
Prime de risque réglementaire requise	en %	3,04%	0,71%		
Evolution historique	Unités	Primes de risque	Sinistres		
2014	en %	3,03%	0,74%		
2013	en %	3,04%	0,71%		
2012	en %	3,16%	1,00%		
2011	en %	3,35%	0,78%		
2010	en %	3,36%	0,72%		

Concernant les bénéficiaires de rentes, le résultat en matière de risque affiche globalement une perte de quelque -1,3 million de francs. Cette dernière provient de gains de quelque 5,8 millions de francs sur les rentes d'invalidité et d'une perte de 4,2 millions de francs sur les rentes de survivants et de 2,9 millions de francs sur les rentes de vieillesse. La présence d'un gain actuariel chez les bénéficiaires de rentes signifie qu'il y a eu globalement plus de décès, et donc, que le capital libéré est d'un montant supérieur à celui qui avait été calculé et retenu au moyen des bases techniques.

La tenue de tables périodiques donne tout lieu de penser que les pertes vont augmenter d'année en année. Il y a moins de décès parmi les bénéficiaires de rentes que ne le laissent supposer les valeurs prises pour base. Des provisions sont constituées afin de tenir compte de cette évolution.

Processus d'investissement et de gestion du risque:

un élément essentiel du système de contrôle interne

Le processus d'investissement et de gestion du risque fait partie du système de contrôle interne de PUBLICA. Il régit, au sein de la gestion de fortune, le contrôle et le pilotage des risques inhérents. Les éléments clés de ce processus sont l'identification des risques majeurs, leur réduction au strict minimum et la définition d'un seuil d'acceptation du risque, afin d'isoler les risques résiduels et de les rendre supportables. Le processus d'investissement et de gestion du risque prend en compte le budget pour risque stratégique, les risques opérationnels et tactiques et les risques liés à la mise en œuvre.

Budget pour risque stratégique

Les stratégies de placement de PUBLICA sont élaborées par le service Asset Management en collaboration avec le Comité de placement et adoptées par la Commission de la caisse. Par ailleurs, les stratégies sont examinées périodiquement, mais au moins tous les deux ans, par un spécialiste externe. Elles sont au besoin ajustées.

Par Asset-Liability-Management (ALM), il faut entendre l'ajustement et le contrôle des interdépendances entre le côté «actif» et le côté «passif» du bilan ainsi que de la structure et de l'évolution attendue de l'effectif des assurés. Le but d'une analyse ALM est de définir une stratégie de placement alignée sur les objectifs de prestations ainsi que sur la capacité de risque et la propension au risque de la caisse de pensions. Le risque est donc envisagé d'un point de vue global. Des valeurs appropriées, telles que la probabilité médiane du degré de couverture futur ou la probabilité linéaire que le degré de couverture tombe en dessous d'une certaine valeur, servent à mesurer le risque.

La détermination du budget pour risque stratégique et la définition de la stratégie de placement constituent des étapes importantes du processus ALM et incombent l'une comme l'autre à la Commission de la caisse. Le budget risque est déterminé en fonction de la perte attendue pour des scénarios donnés. La stratégie de placement vise à atteindre ou à dépasser à long terme les objectifs financiers de la caisse (liquidités, rentabilité et sécurité), en restant dans les limites définies en matière de risque. Pour générer une plus-value, l'Asset Management peut s'écarter de la stratégie en utilisant les marges de manœuvre tactiques fixées. Le budget pour risque stratégique tient compte des positions tactiques maximales permises correspondantes.

Alex Hinder,
membre de la Commission
de la caisse PUBLICA

«Il faut investir dans les domaines dans lesquels
PUBLICA possède déjà une certaine expérience,
sinon il convient de réunir au préalable les ressources
nécessaires.»

Risques opérationnels et risques liés à la
mise en œuvre

Le but de ce processus de risque est d'empêcher tout dépassement ou toute distorsion du budget pour risque stratégique qui résulterait d'une mise en œuvre non conforme de la stratégie de placement à l'intérieur d'une catégorie d'actifs donnée. Chaque risque significatif est par conséquent identifié et minimisé de manière appropriée à tous les niveaux. La gestion des liquidités (cash management) garantit en permanence le paiement dans les délais de toutes les prestations.

Risques tactiques

En principe, les écarts opérés par rapport à la stratégie de placement en utilisant les marges de manœuvre tactiques sont toujours en lien avec le rendement attendu. Les spécialistes en placement de PUBLICA ne s'écarteront donc de la stratégie de placement retenue que lorsqu'ils ont des raisons motivées de croire qu'en le faisant, ils généreront une plus-value durable ou réduiront le risque.



Volatilité et performance comparées aux hypothèses de l'étude ALM

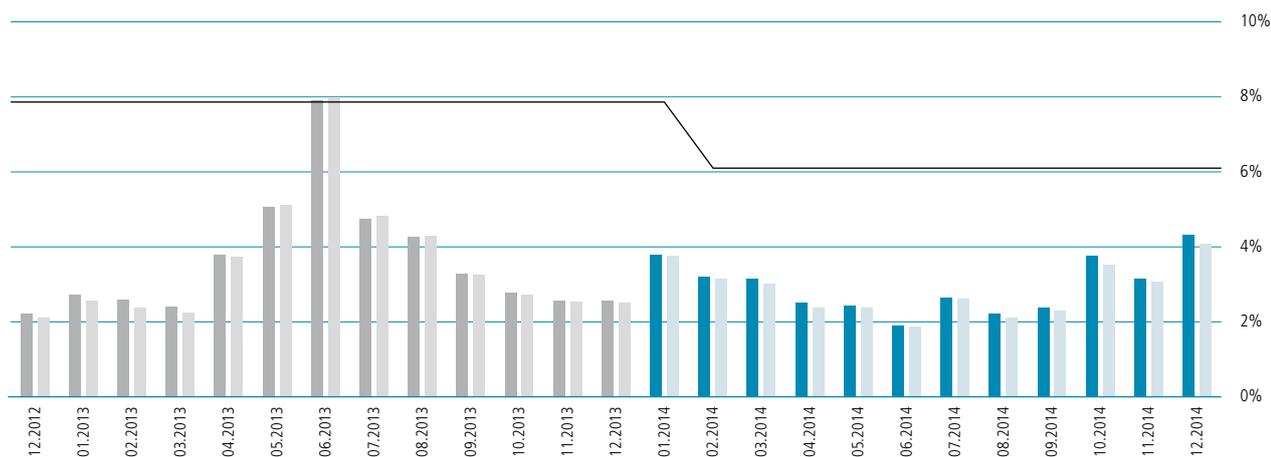
Evolution pour 2013 – 2014, sur une base mensuelle, dans les caisses de prévoyance ouvertes

En %

VOLATILITÉ

2014: ■ Volatilité annualisée du portefeuille de PUBLICA ■ Volatilité annualisée du benchmark
 2013: ■ Volatilité annualisée du portefeuille de PUBLICA ■ Volatilité annualisée du benchmark

— Limite supérieure de la volatilité selon l'étude ALM

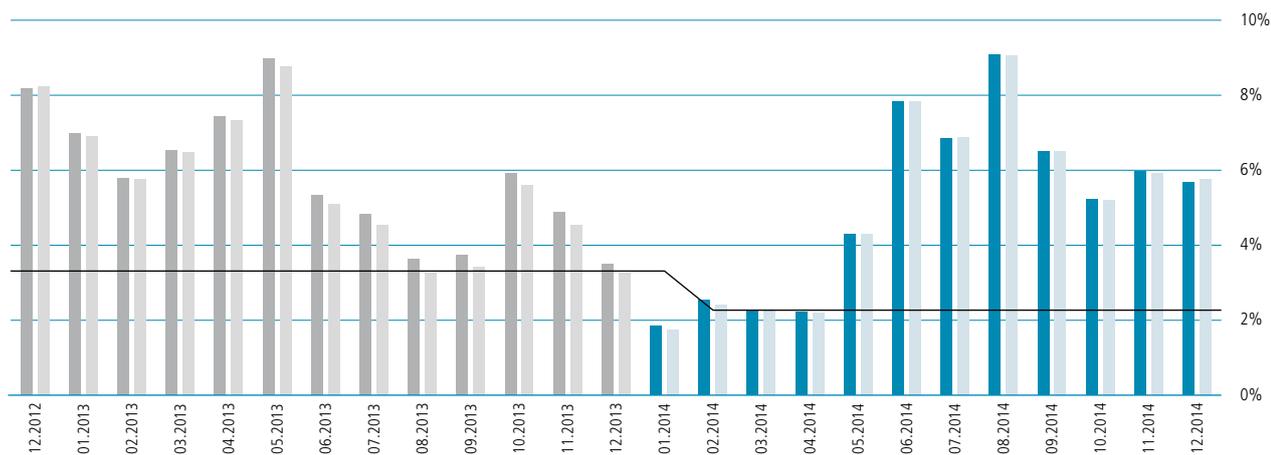


Echelle: 1% = 5 mm

PERFORMANCE

2014: ■ Performance du portefeuille de PUBLICA sur 12 mois glissants ■ Performance du benchmark sur 12 mois glissants
 2013: ■ Performance du portefeuille de PUBLICA sur 12 mois glissants ■ Performance du benchmark sur 12 mois glissants

— Limite inférieure de la performance selon l'étude ALM



Echelle: 1% = 5 mm

Risque opérationnel:
évaluation annuelle interne
du système de contrôle interne

Le danger de subir des pertes du fait d'évènements extérieurs, de l'inadéquation ou de la défaillance de processus internes, de personnes ou de systèmes fait partie du risque opérationnel. Les contrôles internes permettent à PUBLICA de réduire les risques opérationnels dans tous les secteurs essentiels. Le management de la qualité vérifie chaque année que les contrôles internes correspondent aux circonstances du moment. Aucune faille importante n'a été décelée lors de l'évaluation du système de contrôle interne effectuée en 2014.

Risque juridique et réglementaire:
une densité réglementaire croissante

Il y a risque juridique ou réglementaire quand les dispositions légales ou réglementaires n'ont pas été respectées et que cela porte préjudice à PUBLICA en l'exposant, par exemple, à des risques en matière de responsabilité ou d'atteinte à la réputation. C'est aussi le cas lorsque des prescriptions ne sont pas suffisamment transposées dans la réglementation interne ou que des dispositions juridiques ou réglementaires remettent en cause les activités de PUBLICA. PUBLICA accorde la plus haute importance au devoir de diligence fiduciaire. Que ce soit au niveau interne ou vis-à-vis des partenaires externes, les règlements définissent de manière claire les responsabilités, compétences et exigences en matière de compliance.

Gouvernance d'entreprise



Définie avec clarté et transparente, la gouvernance d'entreprise de PUBLICA instaure la confiance à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise. Pour établir des rapports répondant aux exigences de transparence, PUBLICA se conforme aux directives destinées aux sociétés suisses cotées en bourse.

Structure organisationnelle

Gouvernance d'entreprise en bref

76%

Rejet du rapport relatif aux rémunérations lors des votes consultatifs

Gouvernance d'entreprise en bref

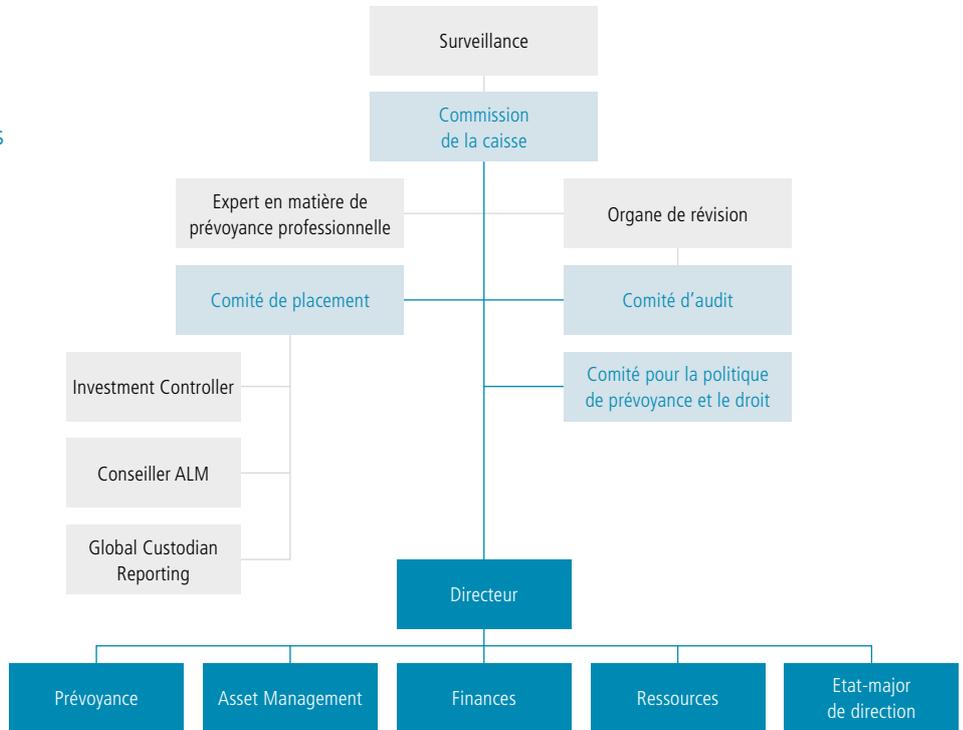
132

Nombre de collaborateurs

Gouvernance d'entreprise en bref

22

Nombre de séances de la Commission de la caisse et des comités



En sa qualité d'instance centrale totalement indépendante de l'exploitation opérationnelle, la Commission de la caisse exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Elle définit l'orientation et la conduite stratégiques de PUBLICA. Ses comités examinent de manière approfondie les questions qui relèvent de leur compétence. L'autorité de surveillance, en sa qualité d'instance suprême et indépendante, surveille les activités de PUBLICA.



Commission de la caisse

Les membres de la Commission de la caisse PUBLICA nomment la direction et désignent l'organe de révision ainsi que l'expert en prévoyance professionnelle de l'institution collective. La décision de constituer des provisions et l'élaboration des règlements font également partie des attributions de la Commission de la caisse au sens de la loi relative à PUBLICA, qui ne les énumère toutefois pas de manière exhaustive.

Un certain nombre de compétences en matière financière figurent également au nombre des prérogatives de la Commission de la caisse. Elle édicte, par exemple, les directives de placement et approuve le budget et les comptes annuels.

La durée du mandat de la présidence est fixée à deux ans. Fred Scholl, représentant des employés, est le président de la Commission de la caisse depuis le 1^{er} juillet 2013. Matthias Remund, représentant des employeurs, assume les fonctions de vice-président depuis le 1^{er} juillet 2013. La durée du mandat des membres de la Commission de la caisse et des comités est de quatre ans. Leur mandat actuel prendra fin le 30 juin 2017.

Kurt Buntschu,
membre de la Commission
de la caisse PUBLICA

«Une gouvernance d'entreprise exemplaire exige aussi de la Commission de la caisse qu'elle auto-évalue périodiquement son travail.»

La Commission de la caisse a institué à titre permanent les comités suivants: le Comité de placement, le Comité d'audit et le Comité pour la politique de prévoyance et le droit.

Au cours de l'année sous revue, la Commission de la caisse a siégé cinq fois, le Comité de placement sept fois, le Comité d'audit six fois et le Comité pour la politique de prévoyance et le droit quatre fois. Les membres de la Commission de la caisse et des comités ont bénéficié d'un soutien de PUBLICA sous la forme de dix-sept jours de formation externe (contre dix jours l'année précédente), soit une moyenne de 0,9 jour par membre.

Au 31 décembre 2014, la Commission de la caisse est constituée comme suit (par ordre alphabétique):



Alvarez Cipriano

Activité	Office fédéral du logement, responsable du service juridique
Formation	Avocat
Représentant les	Employés
Membre	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Comité	Comité de placement
Membre du comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Mandats externes	Commission scolaire de Länggasse-Felsenau: présidence, Fonds pour la politique foncière et immobilière, Berne: membre
Indemnité	2013: CHF 6000; 2014: CHF 18 500



Budliger Artieda Helene

Activité	Directrice de la direction des ressources, DFAE
Formation	MBA
Représentant les	Employeurs
Membre	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Comité	Comité d'audit
Membre du comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Mandats externes	Hotel Bellevue-Palace Immobilien AG, Berne: vice-présidente du conseil d'administration (représentante officielle du DFAE), Fondation familiale privée: membre du conseil consultatif
Indemnité	2013: CHF 5500; 2014: CHF 10 500



Buntschu Kurt

Activité	Chef du personnel de la Croix-Rouge suisse
Formation	Economiste d'entreprise ESCEA, gérant de caisse de pensions diplômé
Représentant les	Employeurs
Membre	depuis le 1 ^{er} juillet 2002
Comité	Comité d'audit
Membre du comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Mandats externes	Société Suisse de Sauvetage (SSS): membre du comité directeur
Indemnité	2013: CHF 8500; 2014: CHF 10 000



Gaillard Serge, président du Comité d'audit

Activité	Directeur de l'Administration fédérale des finances
Formation	Dr oec. publ.
Représentant les	Employeurs
Membre	depuis le 1 ^{er} octobre 2012
Comité	Comité d'audit
Membre du comité	depuis le 18 octobre 2012
Indemnité	2013: CHF 9750; 2014: CHF 13 750



Grossenbacher-Frei Prisca, présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Activité	Vice-directrice de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Formation	Juriste
Représentant les	Employés
Membre	depuis le 1 ^{er} juillet 2009
Comité	Comité pour la politique de prévoyance et le droit
Membre du comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2009
Indemnité	2013: CHF 13 250; 2014: CHF 12 750



Hinder Alex, président du Comité de placement

Activité	CEO de Hinder Asset Management AG
Formation	Dr oec.
Représentant les	Employeurs
Membre	depuis le 1 ^{er} juillet 2009
Comité	Comité de placement
Membre du comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2009
Indemnité	2013: CHF 50 000; 2014: CHF 50 000



Maurer Stalder Petra

Activité	Mandats free-lance pour gfs.bern ag
Formation	Economiste d'entreprise diplômée ES, MAS Corporate Communication Management
Représentant les	Employés
Membre	depuis le 1 ^{er} juillet 2009
Comité	Comité d'audit
Membre du comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2009
Indemnité	2013: CHF 11 500; 2014: CHF 11 500



Meier Ruth

Activité	Vice-directrice de l'Office fédéral de la statistique
Formation	Lic. oec. HSG, Executive MBA HSG
Représentant les	Employeurs
Membre	depuis le 1 ^{er} juillet 2006
Comité	Comité de placement
Membre du comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2009
Indemnité	2013: CHF 10 500; 2014: CHF 9000



Remund Matthias, vice-président de la Commission de la caisse

Activité	Directeur de l'Office fédéral du sport
Formation	Avocat
Représentant les	Employeurs
Membre	depuis le 1 ^{er} juillet 2009
Mandats externes	Association Olympique Suisse, Ittigen: membre du conseil exécutif, Aide sportive, Ittigen: membre du conseil de fondation, Le Musée Olympique, Lausanne: membre du conseil de fondation, Centre International d'Etude du Sport, Neuchâtel: membre du conseil de fondation, Swiss University Sports Foundation: membre du conseil de fondation
Indemnité	2013: CHF 24 500; 2014: CHF 35 000



Schaerer Barbara

Activité	Directrice de l'Office fédéral du personnel
Formation	Dr iur., avocate, LL.M., EMBA
Représentant les	Employeurs
Membre	depuis le 1 ^{er} mai 2008
Comité	Comité pour la politique de prévoyance et le droit
Membre du comité	depuis le 1 ^{er} janvier 2009
Mandats externes	BERNMOBIL AG, Berne: membre du conseil d'administration, Société Suisse des Sciences Administratives SSSA: membre du comité directeur, Association suisse du droit public de l'organisation asdpo: membre du comité directeur, Suva, Lucerne: membre du conseil d'administration
Indemnité	2013: CHF 11 500; 2014: CHF 9500



Scholl Fred, président de la Commission de la caisse

Activité	Secrétaire général suppléant de l'Association du personnel de la Confédération
Formation	Expert en métaux précieux, secrétaire d'association du personnel
Représentant les	Employés
Membre	depuis le 1 ^{er} juillet 2002
Indemnité	2013: CHF 33 000; 2014: CHF 50 000



Schranz Conrad

Activité	Direction générale des douanes, chef de section RPLP
Formation	Organisateur diplômé, spécialiste en douane avec brevet fédéral
Représentant les	Employés
Membre	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Comité	Comité d'audit
Membre du comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Mandats externes	Commune de Rubigen: membre du conseil communal jusqu'au 30 juin 2014
Indemnité	2013: CHF 5500; 2014: CHF 11 500



Serra Jorge

Activité	Directeur financier du ssp
Formation	Lic. phil. et spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel avec brevet fédéral
Représentant les	Employés
Membre	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Comité	Comité pour la politique de prévoyance et le droit
Membre du comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Mandats externes	Internationale des Services Publics PSI: gérant de fortune, Caisse de pensions du ssp: gérant, Caisse de pensions de Saint-Gall: organe suprême, Caisse de pensions de la ville de Winterthour: organe suprême, Caisse de pensions de la ville de Zurich: organe suprême
Indemnité	2013: CHF 4500; 2014: CHF 10 000



Sommer Martin

Activité	Chef du personnel du Conseil des EPF
Formation	Géographe diplômé
Représentant les	Employeurs
Membre	depuis le 1 ^{er} juillet 2002
Comité	Comité pour la politique de prévoyance et le droit
Membre du comité	depuis le 20 mars 2003
Indemnité	2013: CHF 12 000; 2014: CHF 9500



Thalmann Philippe, vice-président du Comité de placement

Activité	Professeur à l'EPFL ENAC INTER REME
Formation	Dr en économie (PhD)
Représentant les	Employés
Membre	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Comité	Comité de placement
Membre du comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Indemnité	2013: CHF 5000; 2014: CHF 10 000



Wyler Alfred

Activité	Responsable des prestations au sein de la Caisse de compensation Albicolac
Formation	MAS en gestion des assurances sociales
Représentant les	Employés
Membre	depuis le 1 ^{er} juillet 2009
Comité	Comité d'audit
Membre du comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Mandats externes	Caisse de pensions Poste, Berne: vice-président du conseil de fondation et membre de la commission de placement, Caisse de pensions comPlan, Berne: président du conseil de fondation, Coopérative des caisses de pensions de l'Union syndicale suisse, Berne: membre de la commission de placement, Fondation de prévoyance de l'industrie graphique (fpig), Berne: conseil de fondation
Indemnité	2013: CHF 10 500; 2014: CHF 14 500

La composition de la Commission de la caisse n'a pas changé depuis l'année précédente. 31% des membres de la Commission sont des femmes.

Comité de placement

Le Comité de placement définit l'allocation stratégique des actifs pour le compte de la Commission de la caisse, désigne les gestionnaires de portefeuille internes et externes et décide des investissements immobiliers d'un montant inférieur ou égal à 50 millions de francs.

Conformément au règlement concernant les placements, le comité de placement se compose du président ou de la présidente, ainsi que de trois autres membres, au moins, à cinq autres membres, au plus, que la Commission de la caisse élit en son sein. La Commission de la caisse peut en outre nommer au sein du Comité de placement de un à trois experts externes en placements au plus. L'Administration fédérale des finances a compétence pour proposer un expert ou une experte à la Commission de la caisse. Le directeur et le responsable du service Asset Management de PUBLICA siègent au sein du Comité de placement avec voix consultative. Le Comité de placement est présidé par Alex Hinder.

Au 31 décembre 2014, les représentants externes suivants siègent au sein du Comité de placement aux côtés de Cipriano Alvarez, Ruth Meier et Philippe Thalmann (par ordre alphabétique):

Eggenberger Urs

Activité	Vice-directeur et responsable de la division Trésorerie fédérale de l'Administration fédérale des finances
Formation	Economiste d'entreprise HES, CFA
Membre du comité	depuis le 19 novembre 2007
Mandats externes	Fonds de désaffectation et de gestion pour les installations nucléaires: membre de la commission et du comité de placement, Fonds de compensation AVS/AI/APG: représentant de l'AFF au conseil d'administration et au comité du conseil d'administration, Fonds de garantie LPP, Berne: membre du conseil de fondation, Commune de résidence; membre de la commission de vérification des comptes
Indemnité	2013: CHF 1500; 2014: CHF 4000

Wyss Oskar

Activité	Professeur en architecture, management et immobilier à la Haute école spécialisée bernoise
Formation	Ing. dipl. HES et économiste en immobilier dipl. FPG
Membre du comité	depuis le 29 octobre 2002
Indemnité	2013: CHF 5000; 2014: CHF 4000

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Le Comité pour la politique de prévoyance et le droit se penche principalement sur les questions de principe et d'application de la politique de prévoyance, sur la mise en œuvre de la politique de prévoyance par les employeurs et sur l'élaboration de propositions destinées aux employeurs pour intégrer les possibilités offertes par la politique de prévoyance. Le Comité est présidé par Prisca Grossenbacher-Frei. Il est composé par ailleurs de Barbara Schaerer, Jorge Serra et Martin Sommer.

Comité d'audit

Le Comité d'audit est notamment chargé de vérifier les comptes annuels de PUBLICA. Il commente les comptes et le rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle avec la Direction de PUBLICA et l'organe de révision. Le Comité d'audit est présidé par Serge Gaillard. Il est composé par ailleurs de Kurt Buntschu, Helene Budliger Artieda, Petra Maurer Stalder, Conrad Schranz et Alfred Wylser.



Instruments d'information et de contrôle

Les règlements et les contrats d'affiliation sont des instruments essentiels pour contrôler l'activité de PUBLICA. Il incombe à la Commission de la caisse de les approuver. Une sélection des principaux instruments d'information et de contrôle que le Comité directeur établit à l'attention de la Commission de la caisse et de ses comités est présentée ci-dessous.

Management de la qualité

PUBLICA s'est dotée d'un système de management de la qualité bien organisé et certifie ses processus selon la norme ISO 9001. Ce faisant, elle cherche à fournir à ses clients des prestations opérationnelles de haute qualité.

Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de PUBLICA est basé sur les processus et est intégré dans les processus certifiés. Chaque année, PUBLICA vérifie l'existence des contrôles internes et établit un rapport sur le contrôle des risques.

Compliance

Le Comité directeur établit, au moins une fois par an, un rapport relatif à la politique de PUBLICA en matière de compliance et à l'application de cette dernière.

Finances

Les membres des comités ont accès rapidement aux données mensuelles relatives à l'évolution des caisses de prévoyance (degré de couverture selon l'OPP 2, degré de couverture économique, etc.). La Commission de la caisse approuve par ailleurs le rapport de gestion.

Code de bonne conduite et exercice des droits de vote

PUBLICA exerçant des fonctions fiduciaires, son comportement doit satisfaire des critères éthiques élevés. En tant que membre de l'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP), PUBLICA est soumise au code de bonne conduite contraignant que constitue la Charte de l'ASIP. PUBLICA s'engage à en respecter les principes et à prendre à cette fin les mesures appropriées. La mise en œuvre de la Charte de l'ASIP grâce à un règlement de compliance actualisé garantit le respect des prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité.

Pour ce qui est des opérations relevant de la gestion de la fortune, PUBLICA travaille uniquement avec des partenaires commerciaux externes qui s'engagent à respecter les principes de la Charte de l'ASIP. Une autre alternative est qu'ils soient soumis à une autorité de surveillance reconnue ou à un corpus réglementaire se conformant aux exigences de la Charte de l'ASIP en matière de loyauté et d'intégrité.

Le Comité de placement exerce, en Suisse, les droits de vote pour le compte de PUBLICA lors des assemblées générales de sociétés anonymes cotées en bourse. L'exercice du droit de vote va dans le sens des intérêts à long terme des actionnaires. En règle générale, aucun droit de vote n'est exercé à l'étranger. Sur son site Internet (www.publica.ch), PUBLICA rend publique après chaque assemblée générale la manière dont elle a exercé son droit de vote. En la matière, il ressort des données publiées que PUBLICA a rejeté dans 76% des cas le rapport relatif aux rémunérations lors des votes consultatifs.

Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués est composée de 80 membres, tous salariés des employeurs affiliés. Elle élit les représentants des employés à la Commission de la caisse et a le droit de soumettre des propositions à cette commission. Les membres de l'Assemblée des délégués sont informés chaque année de la marche des affaires de PUBLICA par la Commission de la caisse et par la Direction.

Le 26 octobre 2012, les personnes assurées auprès de PUBLICA ont élu les 80 nouveaux membres de l'Assemblée des délégués. D'une durée de quatre ans, leur mandat a débuté le 1^{er} janvier 2013. Les 80 sièges ont été répartis entre les quatre circonscriptions électorales en fonction de la réserve mathématique de chaque caisse de prévoyance au 31 décembre 2011. Les noms des délégués élus et leur répartition par caisse de prévoyance sont publiés sur Internet sous www.publica.ch.

Au 31 décembre 2014, la présidence de l'Assemblée des délégués de PUBLICA est constituée comme suit:

Weber Matthias

Fonction Président

Morard-Niklaus Jacqueline

Fonction Vice-présidente

Direction et Comité directeur

La Direction est responsable de l'orientation et de la conduite opérationnelles de PUBLICA. Elle veille à la réalisation des objectifs stratégiques et garantit la réussite à long terme de PUBLICA. La Direction fonde ses activités sur le règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 24 février 2011. Elle se compose du directeur, Dieter Stohler, et de son suppléant, Stefan Beiner (responsable du service Asset Management).

Au 31 décembre 2014, le Comité directeur se compose des membres suivants:

Stohler Dieter

Fonction Directeur
 Formation Lic. iur.
 Mandats externes Association suisse des Institutions de prévoyance ASIP: membre du comité directeur, Innovation Deuxième Pilier (IDP): membre du comité directeur

Beiner Stefan

Fonction Responsable du service Asset Management / Directeur suppléant
 Formation Dr oec. HSG
 Mandats externes Schoeni.ch Holding AG: membre du conseil d'administration, Université de Saint-Gall: chargé de cours en finances



Burgunder Daniel

Fonction Responsable du service Prévoyance
Formation Economiste diplômé en administration

Sohnrey Jan

Fonction Responsable du service Finances
Formation Informaticien diplômé, expert-comptable diplômé, Chartered Alternative Investment Analyst (CAIA)

Zaugg Markus

Fonction Responsable des Ressources
Formation Economiste d'entreprise ES, Executive MBA en gestion des RH

Au 31 décembre 2014, font partie du Comité directeur élargi:

Barandun Ursina

Fonction Responsable du service Communication d'entreprise
Formation Enseignante de l'école secondaire et agente artistique, Université de Berne

Geiser Corinne

Fonction Responsable du service juridique stratégique
Formation Avocate

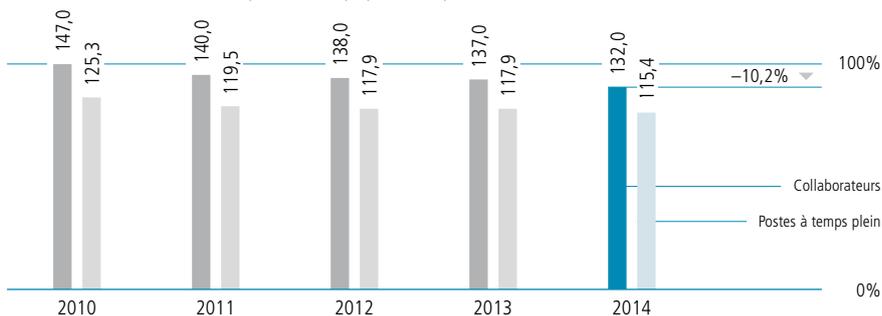
Effectif du personnel

L'effectif du personnel est de nouveau en recul et compte désormais 132 personnes contre 137 l'année précédente. Le nombre de postes, qui est passé de 117,9 à 115,4 postes à temps plein, est lui aussi en baisse.

Effectif du personnel

Evolution de 2010 à 2014

Nombre de collaborateurs et de postes à temps plein, comparé avec 2010 = 100%



Echelle: 100% = 30 mm

L'effectif est composé d'une proportion égale d'hommes et de femmes (50%). Au niveau du comité directeur élargi, la proportion de femmes est de 29%. PUBLICA est consciente qu'elle doit intensifier ses efforts pour augmenter durablement la proportion des femmes ayant des responsabilités de conduite parmi ses collaborateurs.

Indemnités

Politique d'indemnisation

Les présidents respectifs de la Commission de la caisse et du Comité de placement reçoivent chacun une indemnité forfaitaire annuelle de 50 000 francs. Le vice-président de la Commission de la caisse se voit attribuer, quant à lui, une indemnité forfaitaire de 35 000 francs. Les autres membres de la Commission de la caisse perçoivent une indemnité forfaitaire de 4000 francs auxquels s'ajoutent les jetons de présence, à savoir 500 francs pour les membres des comités et 1000 francs pour le président du Comité d'audit et pour la présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit, par séance d'une demi-journée.

De manière générale, PUBLICA ne verse aucun bonus.

Procédure de fixation

Le Comité d'audit examine chaque année si les indemnités des membres de la Commission de la caisse sont adéquates.

La présidence de la Commission de la caisse fixe le salaire du directeur. La fixation des salaires des collaborateurs et collaboratrices de PUBLICA relève de la responsabilité de la Direction.

Montant des indemnités

Le montant des indemnités, y compris les défraiements, ayant été versées directement ou indirectement par PUBLICA aux 18 membres de la Commission de la caisse et de ses comités s'élève à 294 000 francs (contre 296 500 francs l'année précédente).

La rémunération (salaire brut, toutes allocations et cotisations de prévoyance de l'employeur comprises) des membres du Comité directeur s'élève à 270 706 francs en moyenne par personne (contre 264 724 francs l'année précédente) et à 1 353 530 francs en tout (contre 1 455 982 francs l'année précédente). La plus haute rémunération a été versée au directeur qui a perçu un salaire brut de 309 000 francs (contre 297 000 francs l'année précédente). Dans son cas, les cotisations de prévoyance payées par l'employeur ont atteint 58 593 francs (contre 56 122 francs l'année précédente).

A la différence du rapport sur le salaire des cadres, ces chiffres se rapportent à un cercle de personnes, au sens de l'art. 663b du Droit des obligations.

Organe de révision

L'organe de révision KPMG SA est agréé en qualité d'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). L'auditeur responsable en la matière est Kurt Gysin. En 2014, les honoraires versés au titre de la révision s'élèvent à un total de 243 716 francs (contre 265 590 francs l'année précédente). KPMG a en outre perçu en 2014 une rémunération de 89 092 francs (contre 89 381 francs l'année précédente) au titre de ses prestations de conseil dans le domaine fiscal. L'organe de révision a informé le Comité d'audit de la planification et du résultat de ses vérifications à l'occasion de deux séances. Le Comité d'audit peut soumettre de nouvelles demandes de vérification à l'organe de révision. En vue d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise, PUBLICA remet au concours le mandat de révision au moins tous les sept ans. La prochaine mise au concours est prévue pour 2019.



Expert en matière de prévoyance professionnelle

L'expert en matière de prévoyance professionnelle est Aon Hewitt (Suisse) SA, l'auditeur responsable étant Daniel Thomann. Aon Hewitt (Suisse) SA est agréé en qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). En 2014, les honoraires versés à Aon Hewitt (Suisse) SA s'élèvent à 207 292 francs (contre 191 842 francs l'année précédente). L'expert en matière de prévoyance professionnelle a participé à diverses séances de la Commission de la caisse et de ses comités. Le mandat d'Aon Hewitt (Suisse) SA est resté inchangé depuis la création de PUBLICA. En 2015, le mandat de l'expert en prévoyance professionnelle sera de nouveau mis au concours.

Comptes annuels



Les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) répondent aux exigences formelles et matérielles de la norme Swiss GAAP RPC 26. PUBLICA est une entreprise qui n'a pas pour but de générer des profits et reverse donc les excédents provenant des primes de risque et des primes pour frais aux caisses de prévoyance. En 2014, le total des excédents restitués dépassait les 7 millions de francs.

Bilan

Les montants en francs présentés dans le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe étant arrondis à l'unité, il peut arriver que le total diffère légèrement de la somme des valeurs qui le constituent.

Comptes annuels en bref

+4 millions

Excédents provenant des primes de risque en faveur des caisses de prévoyance réassurées, en CHF

Comptes annuels en bref

+3 millions

Excédents provenant des primes pour frais en faveur de toutes les caisses de prévoyance, en CHF

Comptes annuels en bref

–426 millions

Flux de capitaux nets provenant des cotisations et prestations, en CHF

Bilan consolidé

2014 comparée à l'année précédente, en CHF

Actif	Annexe	31.12.2013	31.12.2014
Liquidités	6.4.1	95 496 710	88 199 403
Créances	6.4.1	112 957 535	111 665 871
Marché monétaire	6.4.1	921 274 624	902 208 419
Obligations Confédération	6.4.2	3 311 852 153	3 388 180 570
Obligations en CHF hors Confédération	6.4.2	4 896 565 712	4 264 542 568
Obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	6.4.2	3 630 404 753	5 508 242 627
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères	6.4.2	5 532 395 653	5 807 034 405
Obligations d'Etat indexées sur l'inflation	6.4.2	0	1 279 854 337
Obligations d'Etat Pays émergents	6.4.2	1 469 941 708	1 795 717 194
Hypothèques Suisse	6.4.3	177 593 503	174 157 435
Actions Suisse	6.4.4	1 228 404 017	1 222 926 830
Actions Pays industrialisés hors Suisse	6.4.4	7 238 977 923	6 382 965 626
Actions Pays émergents	6.4.4	3 134 254 827	3 032 771 754
Matières premières	6.4.5	1 788 097 956	1 188 474 928
Placements immobiliers Suisse	6.4.6	2 456 429 696	2 484 074 326
Placements	6.4	35 994 646 770	37 631 016 292
Capital d'exploitation	7.1	17 450 907	17 847 338
Compte de régularisation actif		2 254 526	3 050 825
Total Actif		36 014 352 203	37 651 914 455

Passif

Prestations de libre passage et rentes		86 313 003	62 088 400
Autres dettes		6 586 889	6 237 232
Dettes de l'entreprise	7.1	17 450 907	17 847 338
Engagements		110 350 800	86 172 970
Compte de régularisation passif		938 869	489 923
Réserves de cotisations de l'employeur	6.11	19 972 254	25 647 907
Provisions non techniques	7.3	28 140 575	68 564 740
Capital de prévoyance assurés	5.2	13 392 097 320	13 806 207 593
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	18 733 185 931	18 632 492 099
Provisions techniques	5.5	2 320 079 731	3 130 654 593
Capital de prévoyance et provisions techniques		34 445 362 981	35 569 354 285
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	1 419 642 081	1 901 684 628
Fonds libres / découvert des caisses de prévoyance		– 10 055 356	0
Situation en début de période		– 599 148	– 10 055 356
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+)	5.9	– 9 456 208	10 055 356
Situation en fin de période		– 10 055 356	0
Fonds libres / découvert de la réassurance	5.1	0	0
Total Passif		36 014 352 203	37 651 914 455



Compte d'exploitation

Compte d'exploitation consolidé

2014 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	2013	2014
Cotisations d'épargne des salariés	5.2	401 542 178	417 203 743
Primes de risque des salariés		13 741 685	14 185 945
Primes pour frais des salariés		138 232	145 091
Cotisations des salariés		415 422 094	431 534 779
Cotisations d'épargne de l'employeur	5.2	618 142 988	649 078 339
Primes de risque de l'employeur		132 340 233	136 542 393
Primes pour frais de l'employeur		22 387 080	22 719 205
Cotisations de l'employeur		772 870 301	808 339 936
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations	6.11	- 383 088	- 637 027
Cotisations de tiers		1 310 890	220 730
Primes uniques et rachats par des assurés	5.2	308 695 787	70 320 601
Rachats des réductions de rentes et rachats de rentes	5.4	39 203 100	49 987 264
Primes uniques et rachats		347 898 887	120 307 865
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	6.11	494 949	2 905 425
Subsides du fonds de garantie LPP		200	0
Cotisations et apports ordinaires et autres		1 537 614 234	1 362 671 708
Prestations de libre passage		389 232 295	331 879 823
Remboursements de versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		14 268 586	14 558 498
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	1.6	59 762 123	3 811 742
Prestations d'entrée	5.2	463 263 003	350 250 063
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		2 000 877 237	1 712 921 771
Rentes de vieillesse		- 1 268 817 761	- 1 271 857 364
Rentes de survivants		- 300 537 984	- 304 449 007
Rentes d'invalidité		- 34 126 424	- 31 188 679
Autres prestations réglementaires		- 59 684 139	- 53 704 714
Prestations en capital à la retraite		- 81 744 292	- 115 593 805
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		- 1 975 168	- 7 089 763
Prestations réglementaires	5.4	- 1 746 885 767	- 1 783 883 332
Prestations de libre passage en cas de sortie		- 364 697 441	- 297 915 031
Versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		- 52 691 661	- 53 494 571
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	1.6	- 60 828 721	- 4 228 906
Prestations de sortie	5.2	- 478 217 823	- 355 638 507
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		- 2 225 103 590	- 2 139 521 839
Constitution (-) / dissolution (+) du capital de prévoyance des assurés	5.2	- 609 539 136	- 188 144 330
Constitution (-) / dissolution (+) du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	360 060 362	100 693 832
Constitution (-) / dissolution (+) de provisions techniques	5.5	- 832 175 089	- 810 574 862
Rémunération du capital épargne	5.2	- 186 125 263	- 225 986 049
Constitution (-) / dissolution (+) des réserves de cotisations de l'employeur	6.11	- 3 413 460	- 5 675 653
Constitution (-) / dissolution (+) de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations		- 1 271 192 586	- 1 129 687 062
Parts aux excédents de la réassurance interne en faveur des caisses de prévoyance	5.1	3 415 831	4 241 304
Parts aux excédents de l'entreprise interne PUBLICA en faveur des caisses de prévoyance		2 224 927	3 050 825
Caisses de prévoyance		5 640 758	7 292 129
Prime de risque encaissée au titre de la réassurance interne (brute)	5.1	7 909 257	6 920 868
Prime pour frais encaissée au titre de l'entreprise interne PUBLICA (brute)		22 525 312	22 864 296
Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA		30 434 570	29 785 164
Produits de prestations d'assurance		36 075 329	37 077 293
Primes de risque versées par les caisses de prévoyance au titre de la réassurance interne	5.1	- 7 909 257	- 6 920 868
Primes pour frais versées par les caisses de prévoyance au titre de l'entreprise interne PUBLICA		- 22 525 312	- 22 864 296
Versement complémentaire de primes pour frais provenant des provisions non techniques		- 337 198	- 11 133
Cotisations au fonds de garantie		- 4 933 772	- 3 525 943
Caisses de prévoyance		- 35 705 540	- 33 322 240
Remboursement des parts aux excédents de la réassurance de PUBLICA	5.1	- 3 415 831	- 4 241 304
Remboursement des parts aux excédents de l'entreprise PUBLICA		- 1 887 729	- 3 039 692
Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA		- 5 303 560	- 7 280 997
Charges d'assurance		- 41 009 100	- 40 603 236
Résultat net de l'activité d'assurance		- 1 500 352 709	- 1 559 813 072

Compte d'exploitation consolidé

2014 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	2013	2014
Résultat net des liquidités	6.8	269 656	- 49 702
Résultat net des créances	6.8	476	0
Résultat net des engagements	6.8	- 749 213	- 1 447 030
Résultat net du marché monétaire	6.8	- 258 878	1 677 816
Résultat net des obligations Confédération	6.8	- 147 627 772	296 694 321
Résultat net des obligations en CHF hors Confédération	6.8	- 53 355 286	316 439 541
Résultat net des obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	6.8	- 113 469 527	404 502 889
Résultat net des obligations d'entreprise en monnaies étrangères	6.8	6 386 948	357 614 706
Résultat net des obligations d'Etat indexées sur l'inflation	6.8	0	- 17 783 639
Résultat net des obligations d'Etat Pays émergents	6.8	- 158 594 566	91 538 685
Résultat net des hypothèques Suisse	6.8	3 517 772	3 473 420
Résultat net des actions Suisse	6.8	269 764 830	162 693 603
Résultat net des actions Pays industrialisés hors Suisse	6.8	1 692 516 294	580 176 102
Résultat net des actions Pays émergents	6.8	- 139 642 405	281 757 413
Résultat net des matières premières	6.8	- 228 603 687	- 419 105 329
Résultat net des placements immobiliers Suisse	6.8	145 829 044	137 225 685
Frais de gestion de la fortune	6.10	- 77 272 950	- 83 225 974
Résultat net des placements	6.8	1 198 710 735	2 112 182 508
Constitution (-) / dissolution (+) de provisions non techniques	7.3	- 1 887 729	- 40 424 164
Autres frais		- 1 405 510	- 916 274
Autres produits		1 209 466	1 378 305
Administration générale		- 20 416 698	- 19 712 170
Marketing et publicité		- 68 493	- 36 919
Courtages		0	0
Organe de révision		- 265 590	- 243 716
Expert en matière de prévoyance professionnelle		- 191 842	- 207 292
Autorités de surveillance		- 128 688	- 109 300
Frais d'administration	7.2	- 21 071 312	- 20 309 397
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		- 324 797 059	492 097 903
Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	315 340 850	- 482 042 547
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) des caisses de prévoyance		- 9 456 208	10 055 356
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) de la réassurance		0	0



Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

PUBLICA est un établissement de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique. Elle a son siège à Berne et est inscrite au registre du commerce.

Les employés assurés auprès de PUBLICA sont ceux de l'administration fédérale centrale et décentralisée ainsi que ceux des organisations affiliées. Une affiliation à PUBLICA est possible pour les employeurs qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune (art. 4 de la loi fédérale du 20 décembre 2006 régissant la Caisse fédérale de pensions [loi relative à PUBLICA, RS 172.222.1]).

PUBLICA met en œuvre la prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire des personnes qu'elle assure conformément à la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP, RS 831.40). PUBLICA est une institution collective autonome.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

Conformément aux dispositions de la LPP, PUBLICA est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle et relève de la surveillance de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), numéro d'ordre BE.0835.

PUBLICA étant soumise aux dispositions de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage, LFLP, RS 831.42), elle est affiliée au fonds de garantie conformément à l'art. 57 LPP et s'acquitte envers lui des cotisations prévues conformément aux dispositions de l'ordonnance sur le «fonds de garantie LPP» du 22 juin 1998 (OFG, RS 831.432.1).

1.3 Bases légales

- Loi relative à PUBLICA, état au 1^{er} janvier 2012
- Règlement de la Commission de la caisse PUBLICA concernant le personnel de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 6 novembre 2009 (état au 1^{er} octobre 2013)
- Contrats d'affiliation des employeurs rattachés à PUBLICA, dont les documents suivants sont parties intégrantes:
 - Règlement de prévoyance
 - Accord de niveau de service Prestations générales
 - Accord de niveau de service Examen médical (non obligatoire, si nécessaire)
 - Règlement de liquidation
- Règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 24 février 2011 (disponible uniquement en allemand)
- Règlement concernant les placements de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (Règlement de PUBLICA concernant les placements) du 15 avril 2010 (état au 18 octobre 2013)
- Règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA du 25 novembre 2010 (état au 20 juin 2013; disponible uniquement en allemand)
- Règlement concernant la compliance du 23 août 2012 (état au 10 avril 2014)
- Règlement concernant la politique de risque et le système de contrôle interne du 11 avril 2013 (disponible uniquement en allemand)
- Règlement de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA concernant les cas de rigueur du 25 novembre 2010 (état au 21 novembre 2013)

- Règlement concernant les frais facturés aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rentes de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 21 février 2008 (état au 1^{er} novembre 2012)
- Règlement concernant la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 21 mai 2008
- Règlement concernant l'indemnisation des membres de la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 26 novembre 2009 (état au 20 juin 2013; disponible uniquement en allemand)
- Règlement concernant le Comité d'audit de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 13 octobre 2011 (état au 21 novembre 2013; disponible uniquement en allemand)
- Règlement concernant le Comité pour la politique de prévoyance et le droit de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 22 novembre 2012 (état au 21 novembre 2013; disponible uniquement en allemand)
- Règlement relatif à l'élection de l'Assemblée des délégués de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 21 mai 2008

1.4 Organe suprême, gestion des affaires et droit à la signature

Composée de manière paritaire, la Commission de la caisse comprend 16 membres (huit représentants des personnes assurées et huit représentants des employeurs). Elle constitue l'organe de conduite stratégique de PUBLICA et exerce la direction suprême ainsi que la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. La gestion des affaires traite les affaires courantes de PUBLICA conformément aux dispositions légales et aux prescriptions de la Commission de la caisse. Les membres des organes cités et ceux chargés de la gestion des affaires figurent nommément dans le compte rendu.

Le président et le vice-président de la Commission de la caisse, les membres du Comité directeur et le responsable du service Immobilier sont inscrits au registre du commerce et titulaires de la signature collective à deux.

1.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance, conseillers

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Aon Hewitt (Suisse) SA Avenue Edouard-Dubois 20 2000 Neuchâtel	www.aonhewitt.ch
Organe de révision	KPMG SA Hofgut 3073 Gümligen-Berne	www.kpmg.com
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Belpstrasse 48, 3007 Berne	www.aufsichtbern.ch
Estimateur immobilier	Jones Lang LaSalle AG Prime Tower, Hardstrasse 201 8005 Zurich	www.joneslanglasalle.ch
Investment controlling	PPCmetrics SA Badenerstrasse 6, case postale, 8021 Zurich	www.ppcmetrics.ch



1.6 Employeurs affiliés

L'art. 4 de la loi relative à PUBLICA définit le cercle des employeurs qui, dans le cadre de la prévoyance professionnelle, doivent obligatoirement assurer leurs employés auprès de PUBLICA et de ceux pour lesquels l'affiliation à PUBLICA est possible. Au 31 décembre 2014, l'institution collective PUBLICA compte, comme l'année précédente, 21 caisses de prévoyance indépendantes les unes des autres. Sept d'entre elles sont constituées d'effectifs fermés de bénéficiaires de rentes et ne comprennent donc aucune personne assurée. Les caisses de prévoyance disposent toutes d'une comptabilité et d'un organe de gestion paritaire qui leur sont propres.

1.6.1 Caisses de prévoyance ouvertes

PUBLICA établit à l'intention de chaque organe paritaire les comptes annuels détaillés de la caisse de prévoyance pour laquelle il est compétent.

Caisses de prévoyance ouvertes

2014 comparée à l'année précédente, en CHF ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur	Unités	31.12.2013	31.12.2014
Confédération			
Personnes assurées	nombre	38 658	39 687
Bénéficiaires de rentes	nombre	26 233	25 668
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	64 891	65 355
Fortune disponible	en CHF	23 668 948 982	24 859 997 629
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	22 704 905 928	23 597 511 270
Degré de couverture selon OPP 2	en %	104,2%	105,4%
Degré de couverture économique	en %	84,3%	79,8%
Domaine des EPF			
Personnes assurées	nombre	17 996	18 441
Bénéficiaires de rentes	nombre	5 480	5 236
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	23 476	23 677
Fortune disponible	en CHF	6 008 216 634	6 363 018 708
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	5 711 556 572	6 017 379 225
Degré de couverture selon OPP 2	en %	105,2%	105,7%
Degré de couverture économique	en %	86,2%	81,3%
Institut fédéral de la propriété intellectuelle			
Personnes assurées	nombre	257	262
Bénéficiaires de rentes	nombre	60	58
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	317	320
Fortune disponible	en CHF	97 755 866	105 325 398
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	93 829 305	99 712 735
Degré de couverture selon OPP 2	en %	104,2%	105,6%
Degré de couverture économique	en %	83,4%	78,5%
Swissmedic			
Personnes assurées	nombre	431	431
Bénéficiaires de rentes	nombre	111	109
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	542	540
Fortune disponible	en CHF	198 063 825	215 421 483
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	190 064 531	204 339 930
Degré de couverture selon OPP 2	en %	104,2%	105,4%
Degré de couverture économique	en %	84,0%	79,0%
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle			
Personnes assurées	nombre	227	235
Bénéficiaires de rentes	nombre	24	30
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	251	265
Fortune disponible	en CHF	66 235 428	72 644 847
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	62 427 185	68 237 756
Degré de couverture selon OPP 2	en %	106,1%	106,5%
Degré de couverture économique	en %	85,2%	79,0%

Caisses de prévoyance ouvertes

2014 comparée à l'année précédente, en CHF ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur	Unités	31.12.2013	31.12.2014	
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision	Personnes assurées	nombre	32	32
	Bénéficiaires de rentes	nombre	0	1
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	32	33
	Fortune disponible	en CHF	5 468 663	6 275 440
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	5 274 240	6 052 209
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	103,7%	103,7%
	Degré de couverture économique	en %	84,0%	77,4%
Dictionnaire historique de la Suisse	Personnes assurées	nombre	28	26
	Bénéficiaires de rentes	nombre	12	11
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	40	37
	Fortune disponible	en CHF	11 056 251	11 559 919
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	10 226 159	10 659 106
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	108,1%	108,5%
	Degré de couverture économique	en %	87,0%	81,4%
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers	Personnes assurées	nombre	504	519
	Bénéficiaires de rentes	nombre	46	51
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	550	570
	Fortune disponible	en CHF	182 490 064	201 569 456
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	174 151 161	191 786 331
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	104,8%	105,1%
	Degré de couverture économique	en %	84,5%	78,4%
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire	Personnes assurées	nombre	149	149
	Bénéficiaires de rentes	nombre	39	46
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	188	195
	Fortune disponible	en CHF	89 794 573	99 306 883
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	84 872 383	93 674 468
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	105,8%	106,0%
	Degré de couverture économique	en %	84,7%	78,9%
PUBLICA	Personnes assurées	nombre	133	128
	Bénéficiaires de rentes	nombre	55	47
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	188	175
	Fortune disponible	en CHF	59 822 905	64 290 211
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	57 606 276	60 730 061
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	103,8%	105,9%
	Degré de couverture économique	en %	83,0%	78,6%
Sillon Suisse SA	Personnes assurées	nombre	10	10
	Bénéficiaires de rentes	nombre	0	0
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	10	10
	Fortune disponible	en CHF	5 506 898	6 140 745
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	5 220 545	5 806 599
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	105,5%	105,8%
	Degré de couverture économique	en %	85,4%	78,9%
Musée national suisse	Personnes assurées	nombre	197	212
	Bénéficiaires de rentes	nombre	78	80
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	275	292
	Fortune disponible	en CHF	56 690 203	60 120 525
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	55 445 849	58 567 885
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	102,2%	102,7%
	Degré de couverture économique	en %	84,3%	79,2%



Caisses de prévoyance ouvertes

2014 comparée à l'année précédente, en CHF ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2013	31.12.2014
METAS				
Personnes assurées	nombre		174	175
Bénéficiaires de rentes	nombre		88	85
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre		262	260
Fortune disponible	en CHF		109 869 200	115 824 273
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF		103 575 796	110 288 763
Degré de couverture selon OPP 2	en %		106,1%	105,0%
Degré de couverture économique	en %		85,6%	79,3%
Caisses de prévoyance communes				
Organisations affiliées				
Personnes assurées	nombre		2 148	2 240
Bénéficiaires de rentes	nombre		872	852
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre		3 020	3 092
Fortune disponible	en CHF		834 841 248	890 632 947
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF		786 071 400	828 402 067
Degré de couverture selon OPP 2	en %		106,2%	107,5%
Degré de couverture économique	en %		86,1%	81,6%
Total caisses de prévoyance ouvertes				
Personnes assurées	nombre		60 944	62 547
Bénéficiaires de rentes	nombre		33 098	32 274
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre		94 042	94 821
Fortune disponible	en CHF		31 394 760 740	33 072 128 464
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF		30 045 227 331	31 353 148 405
Degré de couverture selon OPP 2	en %		104,5%	105,5%
Degré de couverture économique	en %		84,7%	80,1%

Nouvelles affiliations

En 2014, la Commission de la caisse a approuvé l'affiliation du nouvel employeur figurant ci-après:

Caisse de prévoyance commune

- Association ecoinvent

Sorties

- Fondation Bourses politique et science

1.6.2 Caisses de prévoyance fermées

Lors de la création de leurs propres caisses de pensions, Swisscom, SRG SSR idée suisse et RUAG ont pu laisser au sein de l'ancienne Caisse fédérale de pensions (CFP) les effectifs de bénéficiaires de rentes qui leur étaient rattachés. Les caisses de prévoyance fermées englobent les bénéficiaires de rentes qui sont restés au sein de la CFP, remplacée par PUBLICA, lorsque leurs employeurs en sont sortis, ainsi que les personnes anciennement assurées volontaires.

Caisses de prévoyance fermées

2014 comparée à l'année précédente, en CHF ou en %

	Unités	31.12.2013	31.12.2014	
Effectif fermé – Personnes assurées volontaires	Bénéficiaires de rentes	nombre	304	300
Début du versement de la rente: 01.06.2003	Fortune disponible	en CHF	122 288 550	123 883 747
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	114 522 745	113 263 852
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	106,8%	109,4%
	Degré de couverture économique	en %	88,1%	86,0%
Effectif fermé – Organisations affiliées	Bénéficiaires de rentes	nombre	375	343
	Fortune disponible	en CHF	133 079 819	129 316 819
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	134 202 636	127 105 854
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	99,2%	101,7%
	Degré de couverture économique	en %	86,4%	85,7%
Effectif fermé – Confédération	Bénéficiaires de rentes	nombre	810	769
	Fortune disponible	en CHF	170 742 491	168 223 099
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	165 878 250	158 896 426
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	102,9%	105,9%
	Degré de couverture économique	en %	89,9%	89,4%
Effectif fermé – Swisscom	Bénéficiaires de rentes	nombre	6 674	6 296
Droit à la rente antérieur au 01.01.1999	Fortune disponible	en CHF	2 417 033 641	2 369 278 484
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	2 425 966 180	2 314 578 597
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	99,6%	102,4%
	Degré de couverture économique	en %	87,2%	86,8%
Effectif fermé – RUAG	Bénéficiaires de rentes	nombre	2 357	2 195
Droit à la rente antérieur au 01.07.2001	Fortune disponible	en CHF	793 454 701	781 786 676
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	780 969 498	747 907 402
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	101,6%	104,5%
	Degré de couverture économique	en %	88,2%	87,6%
Effectif fermé – SRG SSR idée suisse	Bénéficiaires de rentes	nombre	1 086	1 037
Droit à la rente antérieur au 01.01.2003	Fortune disponible	en CHF	590 927 891	584 720 429
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	563 959 251	541 587 878
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	104,8%	108,0%
	Degré de couverture économique	en %	91,0%	90,7%
Effectif fermé – Administration PUBLICA	Bénéficiaires de rentes	nombre	92	91
	Fortune disponible	en CHF	83 160 615	85 471 477
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	78 259 186	77 030 880
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	106,3%	111,0%
	Degré de couverture économique	en %	96,5%	98,5%
Total caisses de prévoyance fermées	Bénéficiaires de rentes	nombre	11 698	11 031
	Fortune disponible	en CHF	4 310 687 708	4 242 680 731
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	4 263 757 746	4 080 370 889
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	101,1%	104,0%
	Degré de couverture économique	en %	88,2%	87,7%



2 Personnes assurées et bénéficiaires de rentes

2.1 Personnes assurées

Seules les personnes assurées contre les risques sont dénombrées parmi les personnes assurées. Il est possible qu'une même personne soit concernée par plusieurs rapports d'assurance.

Personnes assurées

2014 comparée à l'année précédente, en nombre de rapports d'assurance

	31.12.2013	Entrées	Sorties	31.12.2014
Personnes assurées	60 944	10 063	- 8 460	62 547

2.2 Bénéficiaires de rentes

Les bénéficiaires de rentes transitoires de vieillesse et de rentes de substitution AI ne sont pas comptabilisés. Les rentes multiples ne sont décomptées séparément que pour des employeurs et catégories de rentes différents. Adopté en 2014, ce nouveau mode de décompte a été pris en considération pour établir la modification de l'effectif.

Bénéficiaires de rentes

2014 comparée à l'année précédente, en nombre de rapports de rente

	31.12.2013	Entrées	Sorties	31.12.2014
Rentes de vieillesse	31 206	1 424	- 2 455	30 175
Rentes pour enfants de pensionné	582	205	- 262	525
Rentes d'invalidité	1 387	72	- 249	1 210
Rentes pour enfants d'invalidité	328	45	- 101	272
Rentes de viduité / rentes de partenaire	10 963	680	- 830	10 813
Rentes d'orphelin	330	83	- 103	310
Total bénéficiaires de rentes	44 796	2 509	- 4 000	43 305

En outre, 2389 nouvelles rentes transitoires de vieillesse (contre 2472 l'année précédente) et 173 nouvelles rentes de substitution AI (contre 210 l'année précédente), au total, ont, elles aussi, été versées.

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

PUBLICA gère des plans de prévoyance distincts pour chaque caisse de prévoyance. Les employeurs répartissent les personnes assurées dans les différents plans de prévoyance en fonction de critères objectifs définis dans les règlements de prévoyance.

En tant que caisse enveloppante, PUBLICA s'engage à verser au moins les prestations de prévoyance prévues par la loi et propose, en même temps, des prestations dépassant nettement le minimum LPP. Le salaire assuré correspond au salaire annuel, déduction faite du montant de coordination fixé à 30% du salaire annuel, mais au plus à CHF 24 570 (état au 31 décembre 2014).

Le montant des prestations dépend des prestations de libre passage, des apports, des bonifications d'épargne et des bonifications d'intérêts, déduction faite des versements anticipés pour le financement de la propriété du logement et des versements consécutifs à un divorce. Au moment où elles partent à la retraite, les personnes assurées peuvent choisir de percevoir leur capital de prévoyance sous la forme d'une rente de vieillesse

viagère ou sous celle d'un versement en capital total ou partiel. Les personnes liées par un partenariat enregistré sont assimilées aux couples mariés.

La hauteur de la prestation en rente est déterminée sur la base de l'avoir d'épargne disponible au moment du départ à la retraite. A l'âge de référence de 65 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes, le taux de conversion applicable est de 6,15%. En ce qui concerne la rente d'invalidité, l'avoir actuel fait l'objet d'une projection à l'âge de 65 ans, puis est converti en rente au moyen du taux de conversion. Les rentes de veuve et de partenaire correspondent aux 2/3 des prestations d'invalidité ou des prestations de vieillesse en cours, et les rentes d'orphelin à 1/6 de ces mêmes prestations. Un capital-décès est versé aux personnes qui n'ont pas droit à des prestations de survivants.

Les personnes assurées ont la possibilité de renforcer encore leur avoir de vieillesse individuel en versant des cotisations d'épargne volontaires. Leur rente de vieillesse ou leur prestation de sortie s'en trouvera augmentée lorsqu'elles quitteront la caisse de prévoyance. Les primes de risque sont définies en pourcentage du salaire assuré.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement actuariel des différentes caisses de prévoyance repose sur le système dit de capitalisation. Les cotisations, les prestations de libre passage apportées, les sommes de rachats versées ainsi que les produits de la fortune en constituent les recettes. Le montant des cotisations dues par les employés est défini dans les différents règlements de prévoyance.

Le financement de l'entreprise PUBLICA est assuré par les primes pour frais d'administration facturées aux employeurs. Ces primes sont définies dans les différents accords de niveau de service Prestations générales (SLA prestations) conclus avec les caisses de prévoyance. Les prestations supplémentaires sont facturées en plus, aux tarifs convenus.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Selon l'art. 3, al. 2 de la loi relative à PUBLICA, le Conseil fédéral peut confier d'autres tâches à PUBLICA, dans la mesure où elles ont un rapport objectif avec le champ de ses attributions tel qu'il est défini par ladite loi. La Confédération prend alors à sa charge les frais qui en résultent. C'est par exemple sur mandat du Conseil fédéral que PUBLICA assume le versement des retraites régies par la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats. Ces prestations ne sont pas financées dans le cadre du système de capitalisation. Elles sont facturées au fur et à mesure à la Confédération et n'affectent donc pas les comptes annuels de PUBLICA.

En rapport avec l'art. 36, al. 3, LPP, ni les organes paritaires ni la Commission de la caisse n'ont décidé de procéder à l'adaptation générale des rentes à l'évolution des prix. Au sein des caisses de prévoyance fermées, certains employeurs financent néanmoins des augmentations de rentes.



4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation attestant de

la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes est établie conformément aux recommandations de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

4.2.1 Principes généraux

La comptabilité est tenue conformément aux principes commerciaux reconnus par le droit des obligations. Les comptes annuels concernent la totalité de l'institution collective, y compris les caisses de prévoyance, la réassurance de PUBLICA considérée comme une caisse de prévoyance à part entière et l'entreprise PUBLICA. Les avoirs, dettes et transactions existant entre les différentes caisses de prévoyance, l'entreprise PUBLICA et la réassurance de PUBLICA ne sont pas exclus des comptes, mais comptabilisés comme s'ils intervenaient entre tiers.

4.2.2 Date d'enregistrement des opérations

Toutes les opérations passées sont enregistrées à la date du jour. Les transactions sont en principe comptabilisées à la date de clôture.

4.2.3 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions réalisées en monnaie étrangère sont converties en francs suisses au taux de change applicable à la date de la transaction, avant d'être enregistrées. Les actifs et les passifs détenus à la date du bilan sont convertis au cours valable à la date critère. Les différences de cours qui résultent du traitement ou de la réévaluation du poste «Monnaies étrangères» à la date du bilan sont enregistrées dans le compte d'exploitation, par une imputation aux résultats.

4.2.4 Compensation des actifs et des passifs

Les créances et les dettes sont compensées dans le cadre du bilan, pour autant que cette compensation soit réalisable d'un point de vue juridique.

4.2.5 Liquidités, créances et dettes, réserves de cotisations de l'employeur

Les liquidités, créances, prêts et dettes ainsi que les réserves de cotisations de l'employeur sont comptabilisés à leur valeur nominale. Pour les défaillances attendues sur les créances ou sur les prêts, les corrections de valeur nécessaires sont réalisées.

4.2.6 Titres et instruments financiers dérivés

Les titres (obligations, actions, placements alternatifs et placements collectifs de capitaux) et les instruments financiers dérivés sont en principe évalués à la valeur du marché. La valeur du marché correspond au prix fixé sur un marché. Si exceptionnellement aucune valeur de marché n'est disponible, une valeur vénale est définie à partir d'un modèle d'évaluation. S'il n'est pas possible de déterminer cette valeur vénale, l'évaluation et l'inscription au bilan sont effectuées à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les pertes et les gains résultant de cette évaluation sont comptabilisés par imputation sur le compte de résultat.

Les valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés sont inscrites au bilan aux postes correspondant aux placements dont ils sont dérivés. De la même manière, les opérations servant à couvrir les risques de change sont prises en compte dans les postes concernés du bilan.

Les liquidités, créances ou dettes en relation avec l'administration des mandats de gestion de la fortune ou des placements collectifs de capitaux sont imputées au bilan, au poste correspondant dans les placements. Les liquidités dans les mandats de gestion de la fortune ou dans les placements collectifs de capitaux servent notamment à garantir la couverture totale et durable des instruments dérivés sources d'augmentation des engagements, et ce, afin d'exclure tout effet de levier sur la fortune globale. C'est pourquoi les postes correspondant aux placements dans le bilan reflètent en principe la stratégie de placement effective (ou «economic exposure»).

4.2.7 Immobilier

Les biens immobiliers détenus directement sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle (valeur vénale). La base retenue par Jones Lang LaSalle AG pour calculer la valeur vénale est la somme des cash-flows nets, escomptés à la date d'évaluation (méthode du Discounted-Cash-Flow ou méthode DCF). L'escompte repose sur la rémunération de placements à long terme et sans risque et sur une majoration pour risque spécifique. La fourchette du taux d'escompte et de capitalisation est située entre 4,1% et 5,5% (comme l'année précédente). Le taux d'escompte et de capitalisation moyen pondéré en fonction du capital est de 4,55% concernant le portefeuille évalué (contre 4,61% l'année précédente). Les immeubles en construction sont inscrits au bilan au prorata des frais générés en fonction de l'avancée des travaux, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Une fois les immeubles mis en exploitation et après réception de la facture de fin de travaux approuvée, les nouveaux immeubles sont réévalués une première fois en fin d'année à l'aide de la méthode DCF.

4.2.8 Impôts latents

Quant aux impôts latents, les impôts sur les gains immobiliers exigibles sur le portefeuille immobilier sont calculés sur la base de la durée de détention effective majorée de 15 ans, au moyen des coefficients d'imposition locaux actuels. Les impôts latents, sans escompte et sans compensation intracantonale ou intracommunale des pertes, sont présentés sous les provisions non techniques. Seuls sont pris en compte les impôts futurs sur les gains en capital, à l'exclusion toutefois des impôts futurs sur les transactions tels que les droits de mutation, les émoluments du registre foncier, les frais de notaire, les provisions de courtage et autres frais.

4.2.9 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Le service Actuariat de PUBLICA prépare les bases pertinentes pour le calcul des capitaux de prévoyance et des provisions techniques et met ces données à la disposition de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. Cet expert calcule chaque année les capitaux de prévoyance et les provisions techniques selon des principes reconnus et sur des bases techniques généralement admises. La version actuelle du Règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA sert de base au calcul des provisions techniques.

Pour la première fois cette année, des impôts latents ont été constitués au titre du portefeuille immobilier, sous forme de provisions non techniques.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes



5 Risque actuariel, couverture des risques, degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

PUBLICA n'a conclu aucun contrat de réassurance externe pour couvrir ses risques actuariels. Les caisses de prévoyance assument leurs risques actuariels de manière autonome ou sont réassurées complètement auprès de la réassurance de PUBLICA. Les caisses de prévoyance réassurées s'acquittent d'une prime de risque et participent aux excédents. A l'instar de la réassurance de PUBLICA, chaque caisse de prévoyance a constitué les provisions appropriées pour faire face aux engagements prévisibles et compenser les fluctuations actuarielles.

Dans le compte d'exploitation, la relation existant au niveau interne entre les caisses de prévoyance et la réassurance de PUBLICA est indiquée en chiffres bruts. Les principaux chiffres de la réassurance interne sont les suivants:

Réassurance de PUBLICA

2014 comparée à l'année précédente, en CHF ou en %

	Unités	31.12.2013	31.12.2014
Fortune disponible	en CHF	149 501 255	156 229 719
Engagements et provisions	en CHF	136 377 904	135 834 992
Degré de couverture selon OPP 2	en %	109,6%	115,0%
Degré de couverture économique	en %	109,6%	115,0%
Primes de risque encaissées provenant des employeurs et des caisses de prévoyance	en CHF	7 501 458	6 514 599
Primes de risque encaissées provenant des salariés	en CHF	407 799	406 269
Total des primes de risque encaissées	en CHF	7 909 257	6 920 868
Remboursement des parts aux excédents (employeurs)	en CHF	3 217 606	4 010 710
Remboursement des parts aux excédents (salariés)	en CHF	198 225	230 594
Total du remboursement des parts aux excédents	en CHF	3 415 831	4 241 304

La réassurance de PUBLICA met en œuvre une stratégie de placement qui lui est propre et qui présente peu de risques, ce qui lui permet de maintenir ses risques de placement à un niveau aussi bas que possible.

5.2 Développement du capital de prévoyance des personnes assurées

Dans le bilan, le poste «Capital de prévoyance des personnes assurées» comprend la somme de l'ensemble des prestations de sortie réglementaires des personnes assurées, soit un total de 13,8 milliards de francs (contre 13,4 milliards l'année précédente). Pour l'exercice en cours, la rémunération des avoirs de vieillesse fixée par les organes paritaires est comprise entre 1,5% et 2,25% (entre 1,5% et 2% l'année précédente). Le tableau suivant montre l'évolution du capital de prévoyance au cours de la période sous revue.

Capital de prévoyance des personnes assurées

2014 comparée à l'année précédente, en CHF

	2013	2014
Capital de prévoyance au 01.01.	12 596 432 921	13 392 097 320
Cotisations d'épargne salariés et employeurs	1 019 685 166	1 066 282 082
Primes uniques et rachats personnes assurées	308 695 787	70 320 601
Prestations de libre passage	389 232 295	331 879 823
Remboursements de versements anticipés EPL et versements suite à un divorce	14 268 586	14 558 499
Rémunération (y compris intérêt hors période)	186 125 263	225 986 049
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 364 697 441	- 297 516 833
Versements anticipés EPL / versements suite à un divorce	- 52 691 661	- 53 494 571
Départs à la retraite	- 656 445 636	- 827 134 868
Dissolution pour cause de décès	- 22 582 889	- 21 834 166
Dissolution pour cause d'invalidité donnant droit à une rente	- 15 499 521	- 15 471 327
Autres modifications	- 10 425 550	- 79 465 016
Total du capital de prévoyance des personnes assurées au 31.12.	13 392 097 320	13 806 207 593

Les autres modifications recouvrent des corrections ainsi que des écritures étrangères à la période ou exceptionnelles. En 2014, ce poste est plus élevé que les années précédentes du fait du changement intervenu dans la passation des écritures comptables.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Avoirs de vieillesse LPP

2014 comparée à l'année précédente, en CHF ou en %

	Unités	31.12.2013	31.12.2014
Somme des avoirs de vieillesse LPP	en CHF	4 637 443 469	4 796 932 905
Taux d'intérêt minimal LPP fixé par le Conseil fédéral	en %	1,5%	1,75%

En plus du capital de prévoyance des personnes assurées, PUBLICA assure la gestion des avoirs de vieillesse prescrits par la loi conformément aux dispositions de la LPP (compte témoin) afin que les prestations minimales légales soient toujours garanties. L'avoir de vieillesse selon la LPP indiqué est compris dans le capital de prévoyance des personnes assurées.

5.4 Développement du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes correspond à la valeur actuelle des rentes en cours, y compris les droits futurs qui leur sont liés. Il a régressé de 101 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

2014 comparée à l'année précédente, en CHF

	2013	2014
Capital de prévoyance au 01.01.	19 093 246 293	18 733 185 931
Prestations réglementaires	- 1 746 885 767	- 1 783 883 332
Primes uniques et rachats (rachats des réductions de rentes et rachats de rentes)	39 203 100	49 987 264
Départs à la retraite	656 445 636	827 134 868
Cas d'invalidité donnant droit à une rente	15 499 521	15 471 327
Taux d'intérêt technique*	n/c	630 551 400
Cas de décès et autres modifications	675 677 148	160 044 641
Total du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31.12.	18 733 185 931	18 632 492 099

* Calcul approximatif



Les employeurs et les salariés financent en partie le rachat des réductions de rentes, les rentes transitoires ainsi que d'autres prestations réglementaires. Les versements uniques et rachats de ce type alimentent directement le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

5.5 Composition, développement et explication des provisions techniques

Compte tenu de la faiblesse persistante des taux d'intérêts, la Commission de la caisse PUBLICA a décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique à 2,75% au 1^{er} janvier 2015 (à 2,25% pour les caisses de prévoyance fermées). Cette décision entraîne également une modification du taux de conversion. Des dispositions telles que la constitution de provisions et d'autres mesures d'accompagnement ont été prises par la Commission de la caisse afin de maintenir la prévoyance à son niveau actuel. Si les provisions techniques ont augmenté de 811 millions de francs au total par rapport à l'année précédente, c'est essentiellement en raison de la constitution de provisions destinées à amortir les conséquences de l'abaissement du taux d'intérêt technique.

Provisions techniques

2014 comparée à l'année précédente, en CHF

Caisses de prévoyance	31.12.2013	31.12.2014
Provision pour personnes assurées (longévité)	116 387 070	189 890 353
Provision pour personnes assurées (taux d'intérêt technique)	639 572 282	965 079 700
Provision pour bénéficiaires de rentes (longévité)	112 399 114	167 692 429
Provision pour bénéficiaires de rentes (taux d'intérêt technique)	824 260 183	1 229 744 479
Provision pour fluctuations d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées	49 679 141	51 271 104
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	177 216 196	179 496 859
Provision pour cas de décès et d'invalidité	67 404 000	69 435 000
Provision pour garanties (changement de primauté)	170 885 574	116 122 790
Provision pour allocations de renchérissement et frais administratifs	25 898 266	26 086 887
Total des provisions techniques des caisses de prévoyance	2 183 701 826	2 994 819 601
Réassurance		
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	20 382 291	20 762 605
Provision pour cas de décès et d'invalidité	26 496 000	18 582 000
Provision pour tarification	63 617 000	70 817 000
Provision pour cas de rigueur (personnes assurées / bénéficiaires de rentes)	14 130 591	14 130 591
Provision pour cas de rigueur (caisses de prévoyance)	11 752 022	11 542 796
Total des provisions techniques de la réassurance	136 377 904	135 834 992
Total des provisions techniques	2 320 079 731	3 130 654 593

5.5.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Les provisions techniques constituent, avec les avoirs de prévoyance des personnes assurées et les réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes, des capitaux qui figurent au bilan au titre des engagements. Elles servent en principe à couvrir une obligation de prestations qui n'est pas prise en compte dans les capitaux de prévoyance et sont (contrairement aux réserves) rattachées à des causes précises. Leur évaluation s'effectue selon une procédure reconnue et sur la base d'hypothèses défendables.

Provisions pour les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes (longévité, taux d'intérêt technique)

Tant que l'évolution future de l'espérance de vie n'est pas répercutée dans les bases techniques utilisées, il faut prendre des dispositions afin d'être toujours à même de respecter les promesses faites en termes de prestations. Une provision pour longévité est par conséquent constituée pour les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes.

Un abaissement du taux d'intérêt technique s'accompagne en principe d'une baisse du taux de conversion. La provision permet d'inscrire la réalisation pratique de l'abaissement de ce taux dans un processus continu et d'en amortir totalement ou partiellement les effets sur les prestations des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes.

Provision pour fluctuations d'effectif des caisses de prévoyance fermées

La taille réduite de leurs effectifs expose, à moyen ou à long terme, les caisses de prévoyance fermées au risque de fluctuation. Lorsque les effectifs de ces caisses sont proches du tarissement et que ces dernières n'arrivent plus de ce fait à assumer leurs engagements de façon autonome, la cession des engagements à un autre organisme d'assurance devient inévitable. La provision pour fluctuations d'effectif des caisses de prévoyance fermées est constituée pour amortir ces risques.

Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

D'un point de vue actuariel, les primes de risque sont calculées de manière à permettre le financement des cas de décès et d'invalidité survenant au cours de l'exercice. Or, dans le domaine de l'invalidité, il n'est pas rare que plusieurs années s'écoulent entre la survenance de l'évènement et son règlement définitif. Une provision appropriée est donc constituée en vue du règlement ultérieur de ces cas.

Provision pour cas de décès et d'invalidité

Le nombre de cas de décès et d'invalidité attendus au cours d'une année, ainsi que les réserves mathématiques nécessaires au versement des prestations réglementaires, sont déterminés au moyen des bases techniques LPP 2010 (renforcées). La provision pour cas de décès et d'invalidité permet d'atténuer les effets financiers négatifs résultant d'écarts inattendus dans l'évolution des sinistres. Cette provision n'est constituée que dans les caisses de prévoyance qui assument elles-mêmes tout ou partie des risques de décès et d'invalidité et qui sont par conséquent exposées au risque de fluctuation.

Provision pour garanties (changement de primauté)

La provision pour garanties (changement de primauté) sert à financer les éléments de rentes découlant de l'art. 25 de la loi relative à PUBLICA (garantie statique des acquis).

Provision pour allocations de renchérissement et frais d'administration

Certains effectifs de bénéficiaires de rentes ne sont plus rattachés à un employeur susceptible d'assumer les futurs frais de gestion administrative. La provision pour allocations de renchérissement et frais d'administration est par conséquent destinée à financer les futurs frais de gestion administrative ainsi que les éventuelles allocations de renchérissement. Elle est affectée à des effectifs de bénéficiaires de rentes bien précis de la Caisse de prévoyance «Effectif fermé – Administration PUBLICA».



5.5.2 Provisions techniques de la réassurance

Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

A l'instar des caisses de prévoyance, la réassurance de PUBLICA constitue aussi une provision pour cas de sinistres en suspens. Cette provision est alimentée par les primes de risque versées par les caisses de prévoyance partiellement ou totalement réassurées. Selon le pourcentage de l'objectif de constitution atteint, un éventuel excédent est restitué aux caisses de prévoyance concernées en fonction d'un mécanisme de répartition des excédents.

Provision pour cas de décès et d'invalidité

Parallèlement à la provision pour cas de sinistres en suspens, la réassurance est aussi tenue de constituer une provision pour cas de décès et d'invalidité car elle doit assumer les risques de fluctuation liés à l'évolution des sinistres dans les caisses de prévoyance réassurées.

Provision pour tarification

La provision pour tarification donne à la réassurance le temps de réagir et d'adapter le montant des primes en cas d'erreur au niveau des bases actuarielles.

Provision pour cas de rigueur

Les conditions d'octroi de prestations volontaires par la réassurance sont définies dans le règlement de PUBLICA concernant les cas de rigueur. Dans le règlement concernant les provisions et les réserves de PUBLICA, cette provision a été scindée en deux provisions pour cas de rigueur, l'une pour les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes et l'autre pour les caisses de prévoyance.

5.6 Résultat de l'expertise actuarielle

Nous renvoyons ici à l'attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle au 31 décembre 2014 (chiffre 12).

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs reposent sur les bases techniques LPP 2010 (renforcées) avec un taux d'intérêt technique de 3,5% pour les caisses de prévoyance ouvertes et sur les bases techniques LPP 2010 (renforcées) avec un taux d'intérêt technique de 3% pour les caisses de prévoyance fermées. Quant aux résultats en matière de risque, les conclusions des dernières analyses de pertes et profits ont montré que, dans l'effectif de PUBLICA, la mortalité des bénéficiaires de rentes se situe en dessous de la valeur moyenne retenue par les bases LPP 2010. C'est pourquoi les tables de mortalité prises en compte sont les tables extrapolées pour l'année 2018.

5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Aucun changement des bases et hypothèses techniques n'est intervenu en 2014.

5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'entend comme le rapport entre la fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels et le capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel (capitaux de prévoyance et provisions techniques).

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

2014 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2013	31.12.2014
Capital de prévoyance requis du point de vue actuariel	34 445 362 981	35 569 354 285
Réserve de fluctuation de valeur	1 419 642 081	1 901 684 628
Fonds libres (+) / découvert (-)	- 10 055 356	0
Fortune disponible	35 854 949 705	37 471 038 915
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	104,1%	105,3%

5.10 Degré de couverture économique

Pour donner une évaluation effective de la situation de la caisse, il est pertinent d'apprécier les engagements de prévoyance à l'aide des taux d'intérêts actuels et de calculer, non seulement le degré de couverture actuariel, mais également le degré de couverture économique. Ce dernier est défini en déterminant les engagements au moyen d'un taux d'intérêts sans risque coïncidant avec l'horizon considéré. Ce taux d'intérêts sans risque repose sur les obligations de la Confédération à vingt ans pour les personnes assurées et sur les obligations de la Confédération à dix ans pour les bénéficiaires de rentes.

Le calcul de l'engagement économique envers les personnes assurées suppose que l'abaissement des taux de conversion en rentes n'interviendra que si des provisions supplémentaires sont constituées en vue de maintenir les prestations à leur niveau actuel.

Les calculs de l'expert en matière de prévoyance professionnelle aboutissent à un degré de couverture économique de 81,0% (contre 85,2% l'année précédente).

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement, dépositaires

La Commission de la caisse assume l'entière responsabilité de la gestion de la fortune. Elle a compétence pour édicter et modifier le règlement concernant les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse en matière de placements et veille au respect du règlement et de la stratégie de placement.

Les placements en actions font l'objet d'une gestion indexée et répliquent l'évolution du marché. Tous les portefeuilles d'actions sont confiés à des spécialistes externes. Les portefeuilles d'obligations sont administrés par l'Asset Management de PUBLICA et par des spécialistes externes. La gestion s'effectue de manière indicielle. Les éléments actifs sont autorisés dans le cadre de prescriptions prévoyant des niveaux de tracking error relativement faibles pour éviter les inconvénients d'une réplification intégrale des indices obligataires pondérés par la capitalisation. Les investissements immobiliers sont réalisés en Suisse. Les investissements dans les matières premières sont gérés par deux spécialistes externes. Leurs indices de référence sont taillés sur mesure et de légers écarts par rapport aux indices sont tolérés pour parer aux inefficacités du marché.

En 2011, un contrat de mandat optionnel, compris comme un plan de continuité d'activité (business continuity planning), a été conclu avec Pictet & Cie. S'il arrivait que l'Asset Management de PUBLICA ne soit soudainement plus en mesure de gérer lui-même les mandats administrés en interne, Pictet Asset Management s'est engagé à reprendre ces mandats sous 48 heures. Pictet Asset Management les administrerait à titre fiduciaire jusqu'à ce que PUBLICA soit de nouveau à même de s'en charger ou qu'une solution définitive soit trouvée.

Au 31 décembre 2014, la gestion de la fortune de PUBLICA est confiée aux institutions suivantes:



Gestion de la fortune

2014

Mandat	Gestionnaire de fortune	Agrément	Benchmark	Style de placement	Remboursements	
					Date de l'accord	Rétro-cessions
Obligations Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	SBI Confédération	indiciel	–	interdit
Obligations en CHF hors Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	SBI AAA-A débiteurs étrangers (40%) et débiteurs suisses (60%)	indiciel	–	interdit
Obligations en CHF hors Confédération	Pictet et Cie	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	SBI AAA-A débiteurs étrangers (40%) et débiteurs suisses (60%)	indiciel	08.12.2011	interdit
Obligations d'Etat en EUR	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Allemagne (50%), France (33%) et Pays-Bas (17%)	indiciel	–	interdit
Obligations d'Etat en USD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI USA	indiciel	–	interdit
Obligations d'Etat en GBP	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI UK	indiciel	–	interdit
Obligations d'Etat en CAD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Canada	indiciel	–	interdit
Obligations d'entreprise en EUR	Union Investment Institutional GmbH	Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (DE) ³	Barclays EUR Corporate	indiciel	20.06.2011	interdit
Obligations d'entreprise en EUR	Standard Life Investments Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays EUR Corporate ex Financials	indiciel	25.08.2011	interdit
Obligations d'entreprise en USD	PIMCO Europe Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays USD Corporate Intermediate	indiciel	04.05.2011	interdit
Obligations d'entreprise en USD	BlackRock Institutional Trust Company	Office of the Comptroller of the Currency (US) ⁴	Barclays USD Corporate Intermediate ex Financials	indiciel	04.05.2011	interdit
Obligations d'Etat en EUR indexées sur l'inflation	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	80% Barclays Euro Government EMU HICP-Linked Bond Index 1 – 10 ans, 20% Barclays Euro Government EMU HICP-Linked Bond Index > 10 ans	indiciel	–	interdit
Obligations d'Etat en USD indexées sur l'inflation	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	80% Barclays US Government Inflation-Linked Bond Index 1 – 10 ans, 20% Barclays US Government Inflation-Linked Bond Index > 10 ans	indiciel	–	interdit
Couverture du risque de change des obligations en monnaies étrangères	Record Currency Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indexé	22.10.2008	interdit
Couverture du risque de change des obligations d'Etat indexées sur l'inflation	Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indexé	22.05.2014	interdit
Obligations d'Etat Pays émergents	Ashmore Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	JPM GBI-EM Global Diversified	indiciel amélioré	21.02.2013	interdit
Obligations d'Etat Pays émergents	Investec Asset Management	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	JPM GBI-EM Global Diversified	indiciel amélioré	21.02.2013	interdit
Hypothèques Suisse	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	Sur la base de la fourchette inférieure du taux d'intérêt de la BCBE pour les hypothèques variables	placements directs	–	interdit
Actions Suisse	Credit Suisse AG	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	SMI	indexé	01.12.2008	interdit
Actions Suisse	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	SMI	indexé	02.12.2008	interdit
Actions Pays industrialisés hors Suisse	Credit Suisse Funds AG	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	MSCI (gross) Europe hors Suisse (25%) ⁵ , Amérique du Nord (50%) ⁵ , Japon (10%) et Pacifique hors Japon (15%)	indexé	09.11.2005	interdit
Actions Pays industrialisés hors Suisse	BlackRock Advisors (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	MSCI (gross) Europe hors Suisse (25%), Amérique du Nord (50%), Japon (10%) et Pacifique hors Japon (15%)	indexé	27.06.2005	interdit
Couverture du risque de change des actions Pays industrialisés hors Suisse	Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indexé	28.10.2008	interdit
Actions Pays émergents	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	MSCI (net) Pays émergents ⁵	indexé	19.08.2010	interdit
Actions Pays émergents	Vanguard Asset Management, Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	MSCI (net) Pays émergents	indexé	19.08.2010	interdit
Matières premières	Morgan Stanley & Co. International Plc	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	S&P GSCI TR pétrole (50%) et métaux précieux (50%)	indiciel (swaps)	02.11.2009	interdit
Matières premières	BlackRock Advisors (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	S&P GSCI TR pétrole (50%) et métaux précieux (50%)	indexé (futures)	02.11.2009	interdit
Immobilier Suisse	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	KGAST Immo Index	placements directs	–	interdit
Placements immobiliers Suisse	LIVIT AG	n/c	n/c	placements directs	23.11.2011	interdit

Gestion de la fortune

2014

Mandat	Gestionnaire de fortune	Agrément	Benchmark	Style de placement	Remboursements	
					Date de l'accord	Rétrocessions
Placements immobiliers Suisse	Von Graffenried AG Liegenschaften	n/c	n/c	placements directs	02.07.2012	interdit
Placements immobiliers Suisse	Privera AG	n/c	n/c	placements directs	16.05.2012	interdit
Placements immobiliers Suisse	psm Center Management AG	n/c	n/c	placements directs	02.07.2012	interdit
Placements immobiliers Suisse	Mata Treuhand- und Revisions AG	n/c	n/c	placements directs	02.07.2012	interdit
Placements immobiliers Suisse	Immosupport by Fritz und Caspar Jenny AG	n/c	n/c	placements directs	14.05.2012	interdit
Placements immobiliers Suisse	Bilfinger Real Estate AG	n/c	n/c	placements directs	01.07.2014	interdit

¹ Art. 48f, al. 4, let. a, OPP 2, institutions de prévoyance enregistrées au sens de l'art. 48 LPP

² Art. 48f, al. 4, let. d, OPP 2, banques au sens de la loi sur les banques

³ Art. 48f, al. 4, let. f, OPP 2, directions de fonds

⁴ Art. 48f, al. 4, let. h, OPP 2, intermédiaires financiers opérant à l'étranger qui sont soumis à la surveillance d'une autorité de surveillance étrangère

⁵ A hauteur de 50% pour le MSCI pondéré en fonction de la capitalisation boursière, de 25% pour le MSCI Minimum-Volatilité et de 25% pour le MSCI fondamental

PUBLICA s'efforce toujours de limiter les coûts et de signer des conventions équitables et transparentes. La réglementation en vigueur interdit aux partenaires de PUBLICA d'accepter ou de percevoir, dans le domaine des titres et de l'immobilier, des indemnités qui excèdent les frais de mandats convenus contractuellement, et notamment des remboursements (rétrocessions ou avantages patrimoniaux similaires).

A l'exception des titres suisses, les titres de PUBLICA sont conservés auprès d'un Global Custodian.

Global Custodian
(banque de dépôt de titres
étrangers et consolidation de
tous les actifs)

J.P. Morgan (Suisse) SA
Dreikönigstrasse 21
8022 Zurich

www.jpmorgan.com

Custodian Suisse
(banque de dépôt de titres suisses)

Credit Suisse
Custody & Transaction
Services
Uetlibergstrasse 231
8070 Zurich

www.credit-suisse.com

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 OPP 2)

Il n'a été fait usage d'aucune extension au sens de l'art. 50 OPP 2.



6.3 Objectif de constitution et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Le résultat d'exploitation positif a permis globalement la constitution de réserves de fluctuation de valeur.

Objectif de constitution et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

2014 comparée à l'année précédente, en CHF

	2013	2014
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	1 734 982 931	1 419 642 081
Modification de la réserve de fluctuation de valeur au débit (+) / au crédit (-) du compte d'exploitation	- 315 340 850	482 042 547
Total de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	1 419 642 081	1 901 684 628
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	8 371 836 370	8 963 432 190
Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur	9 791 478 451	10 865 116 818
Réserve de fluctuation de valeur en % de l'objectif de constitution	14,5%	17,5%
Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur en % des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	28,4%	30,5%

Selon le règlement concernant les provisions et les réserves de PUBLICA, la réserve de fluctuation de valeur prend en compte deux éléments distincts: le risque de fluctuation des placements et le risque de fluctuation des engagements de prévoyance.

La partie de la réserve de fluctuation de valeur dédiée aux placements garantit qu'il est possible d'assumer les risques de placement. Pour atteindre les objectifs visés en matière de rendement, il est nécessaire de prendre des risques dans le domaine des placements. Le pourcentage fixé dépend des caractéristiques de risque et de rendement propres à la stratégie de placement, du niveau de sécurité visé et de l'horizon considéré. L'objectif de constitution minimal a été fixé à 15,7% (contre 17,4% l'année précédente) de la somme des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, sur la base d'un niveau de sécurité de 97,5% et d'un horizon considéré d'un an.

La partie de la réserve de fluctuation de valeur affectée aux engagements de prévoyance vise à amortir des engagements potentiellement plus élevés. L'objectif de constitution de cette réserve correspond à la moitié (50%) de la différence entre le capital de prévoyance calculé avec le taux d'intérêt technique et le capital de prévoyance calculé avec un taux d'intérêts sans risque.

6.4 Présentation des placements par catégorie

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement incombe à l'Asset Management de PUBLICA. L'Asset Management prend également les décisions tactiques permettant de s'écarter temporairement des pondérations définies par la stratégie de placement en vue de générer une plus-value par rapport à la stratégie. Lorsqu'il s'agit de développer certaines catégories d'actifs ou de s'en désengager sur plusieurs années, une stratégie au prorata est calculée en vue de diversifier les transactions sur l'axe du temps.

Stratégie de placement – caisses de prévoyance ouvertes

2014, en %

Catégorie d'actifs	Allocation au 31.12.2014	Stratégie au prorata	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique	
				Minimum	Maximum
Marché monétaire	2,4%	3,0%	3,0%	0%	200%
Obligations Confédération	5,9%	6,0%	6,0%	80%	120%
Obligations en CHF hors Confédération	11,4%	12,0%	10,0%	80%	120%
Obligations d'Etat en EUR avec couverture du risque de change	5,8%	6,0%	6,0%	50%	150%
Obligations d'Etat en USD avec couverture du risque de change	5,8%	6,0%	6,0%	50%	150%
Obligations d'Etat en GBP avec couverture du risque de change	1,9%	2,0%	2,0%	0%	200%
Obligations d'Etat en CAD avec couverture du risque de change	1,9%	2,0%	2,0%	0%	200%
Obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	15,4%	16,0%	16,0%	80%	120%
Obligations d'entreprise en EUR avec couverture du risque de change	7,8%	8,0%	8,0%	50%	150%
Obligations d'entreprise en USD avec couverture du risque de change	8,0%	8,0%	8,0%	50%	150%
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères	15,9%	16,0%	16,0%	80%	120%
Obligations d'Etat en EUR indexées sur l'inflation avec couverture du risque de change	1,0%	1,0%	1,0%	0%	200%
Obligations d'Etat en USD indexées sur l'inflation avec couverture du risque de change	2,9%	3,0%	3,0%	0%	200%
Obligations d'Etat indexées sur l'inflation	3,9%	4,0%	4,0%	80%	120%
Obligations d'Etat Pays émergents	5,4%	5,0%	5,0%	80%	120%
Hypothèques Suisse	0,5%	0,0%	0,0%		
Actions Suisse	3,3%	3,0%	3,0%	50%	150%
Actions Europe avec couverture du risque de change	4,4%	4,3%	4,3%	50%	150%
Actions Amérique du Nord avec couverture du risque de change	9,5%	8,5%	8,5%	50%	150%
Actions Pacifique avec couverture du risque de change	4,4%	4,2%	4,2%	50%	150%
Actions Pays industrialisés hors Suisse	18,4%	17,0%	17,0%	50%	150%
Actions Pays émergents	9,2%	9,0%	9,0%	50%	150%
Matières premières	3,6%	4,0%	4,0%	80%	120%
Placements immobiliers Suisse	4,8%	5,0%	7,0%	80%	120%
Total	100,0%	100,0%	100,0%		
Total sans couverture du risque de change	14,6%	14,0%	14,0%		
Total avec couverture du risque de change	85,4%	86,0%	86,0%		

Stratégie de placement – caisses de prévoyance fermées

2014, en %

Catégorie d'actifs	Allocation au 31.12.2014	Stratégie au prorata	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique	
				Minimum	Maximum
Marché monétaire	2,4%	3,0%	3,0%	0%	200%
Obligations Confédération	34,0%	34,0%	34,0%	80%	120%
Obligations en CHF hors Confédération	9,5%	10,0%	10,0%	80%	120%
Obligations d'Etat en EUR avec couverture du risque de change	3,6%	3,7%	3,7%	50%	150%
Obligations d'Etat en USD avec couverture du risque de change	3,7%	3,7%	3,7%	50%	150%
Obligations d'Etat en GBP avec couverture du risque de change	1,2%	1,3%	1,3%	0%	200%
Obligations d'Etat en CAD avec couverture du risque de change	1,2%	1,3%	1,3%	0%	200%
Obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	9,7%	10,0%	10,0%	80%	120%
Obligations d'entreprise en EUR avec couverture du risque de change	6,6%	6,5%	6,5%	50%	150%
Obligations d'entreprise en USD avec couverture du risque de change	6,8%	6,5%	6,5%	50%	150%
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères	13,3%	13,0%	13,0%	80%	120%
Actions Suisse	3,3%	3,0%	3,0%	50%	150%
Actions Europe avec couverture du risque de change	1,8%	1,8%	1,8%	50%	150%
Actions Amérique du Nord avec couverture du risque de change	3,8%	3,5%	3,5%	50%	150%
Actions Pacifique avec couverture du risque de change	1,8%	1,7%	1,7%	50%	150%
Actions Pays industrialisés hors Suisse	7,4%	7,0%	7,0%	80%	120%
Placements immobiliers Suisse	20,3%	20,0%	20,0%	80%	120%
Total	100,0%	100,0%	100,0%		
Total sans couverture du risque de change	0%	0%	0%		
Total avec couverture du risque de change	100%	100%	100%		



L'ensemble des risques de change liés aux placements en actions et en obligations des pays industrialisés autres que la Suisse est couvert par des opérations à terme sur devises. Pour des raisons économiques, les risques de change liés aux placements dans les pays émergents ne sont pas couverts. La fortune est répartie entre les catégories d'actifs suivantes:

Placements par catégories d'actifs

2014 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	31.12.2013	31.12.2014
Liquidités	6.4.1	95 496 710	88 199 403
Créances	6.4.1	112 957 535	111 665 871
Marché monétaire	6.4.1	921 274 624	902 208 419
Obligations Confédération	6.4.2	3 311 852 153	3 388 180 570
Obligations en CHF hors Confédération	6.4.2	4 896 565 712	4 264 542 568
Obligations d'Etat en EUR		1 925 854 258	2 055 047 470
Obligations d'Etat en USD		1 155 481 072	2 079 126 706
Obligations d'Etat en GBP		264 704 857	691 350 134
Obligations d'Etat en CAD		284 364 566	682 718 318
Obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	6.4.2	3 630 404 753	5 508 242 627
Obligations d'entreprise en EUR		2 486 797 890	2 861 230 502
Obligations d'entreprise en USD		3 045 597 764	2 945 803 903
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères	6.4.2	5 532 395 653	5 807 034 405
Obligations d'Etat indexées sur l'inflation	6.4.2	0	1 279 854 337
Obligations d'Etat Pays émergents	6.4.2	1 469 941 708	1 795 717 194
Hypothèques Suisse	6.4.3	177 593 503	174 157 435
Actions Suisse	6.4.4	1 228 404 017	1 222 926 830
Actions Europe		1 905 593 587	1 538 794 300
Actions Amérique du Nord		3 638 828 880	3 297 613 338
Actions Pacifique		1 694 555 457	1 546 557 987
Actions Pays industrialisés hors Suisse	6.4.4	7 238 977 923	6 382 965 626
Actions Pays émergents	6.4.4	3 134 254 827	3 032 771 754
Matières premières	6.4.5	1 788 097 956	1 188 474 928
Placements immobiliers Suisse	6.4.6	2 456 429 696	2 484 074 326
Total des placements		35 994 646 770	37 631 016 292
Capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA		17 450 907	17 847 338
Compte de régularisation actif		2 254 526	3 050 825
Somme au bilan		36 014 352 203	37 651 914 455

6.4.1 Liquidités et créances

Les liquidités intègrent les moyens opérationnels provenant de l'activité de prévoyance qui sont crédités sur les moyens stratégiques (marché monétaire) à chaque clôture mensuelle des comptes.

Les comptes courants des employeurs qui totalisent 110,8 millions de francs constituent avec les débiteurs de cotisations les deux postes les plus importants de la rubrique «Créances». Les cotisations des salariés et des employeurs sont facturées à la fin de chaque mois. Pour le mois de décembre, ces cotisations sont dues au 31 décembre 2014.

6.4.2 Obligations

Suite à l'adaptation de la stratégie de placement, la catégorie d'actifs «Obligations en CHF hors Confédération» a été revue à la baisse, de 14,2% à 12%, pour les caisses de prévoyance ouvertes. Cet ajustement a été opéré sur plusieurs mois, par paliers.

La liquidité du marché étant suffisante, la vente de ces obligations s'est faite sans problème. En 2014, la part des obligations de la Confédération a elle aussi été abaissée, et ce, en trois temps, de 6,8% à 6%. La part des obligations d'Etat en monnaies étrangères a en revanche été revue à la hausse. Le pourcentage d'obligations d'Etat en dollars américains a été relevé de 2%, ce qui a porté leur pondération à 6%, alors que celui des obligations d'Etat en livres sterling et en dollars canadiens est passé, dans les deux cas, de 1% à 2%.

Pour ce qui est des caisses de prévoyance fermées, la part des obligations en CHF hors Confédération a été abaissée de 15% à 10%. Les obligations de la Confédération n'ont subi aucun changement, leur pondération correspondant déjà en début d'année à la quote-part stratégique visée de 34%. L'intégration de la catégorie d'actifs «Obligations d'Etat en monnaies étrangères» dans la stratégie de placement des caisses de prévoyance fermées constitue une nouveauté. Une opération en cinq temps a permis de porter les parts respectives des obligations d'Etat en euros et en dollars américains à 3,75% et celles des obligations d'Etat en livres sterling et en dollars canadiens à 1,25% dans les deux cas.

Pour ce qui est des caisses de prévoyance ouvertes, la Commission de la caisse a décidé en janvier 2014, sur la recommandation du Comité de placement, d'investir à hauteur de 4% dans des obligations d'Etat indexées sur l'inflation. L'acquisition de ces obligations permet d'intégrer dans le portefeuille un élément de diversification supplémentaire. Leur gestion est assurée en interne, par l'Asset Management de PUBLICA. Les investissements sont réalisés selon une approche indicielle et le risque de change est couvert. La constitution de cette nouvelle catégorie d'actifs a été échelonnée dans le temps.

Dans le cadre de la stratégie de placement 2014, la part globale des obligations d'entreprise a été fixée à 16% pour les caisses de prévoyance ouvertes et à 13% pour les caisses de prévoyance fermées. La répartition entre le dollar américain et l'euro a toutefois été modifiée. La part des deux monnaies est désormais équilibrée. Pour les caisses de prévoyance ouvertes, la part stratégique de l'euro et du dollar est passée respectivement de 7% et 9% à 8% pour les deux monnaies entre mars et juin 2014. Dans le même temps, les allocations en euros (5,7%) et en dollars américains (7,3%) qui avaient été retenues pour les caisses de prévoyance fermées ont été alignées à 6,5% pour les deux monnaies.

La constitution de la catégorie «Obligations d'Etat Pays émergents» s'est achevée en novembre 2013. L'objectif de 5% visé pour l'allocation des caisses de prévoyance ouvertes était donc atteint au début de l'année 2014. Les directives relatives à la gestion des mandats autorisent les éléments actifs pour réguler l'allocation par pays et par monnaies et éviter les inconvénients d'une réplique classique des indices de référence obligataires.

6.4.3 Hypothèques

Des prêts hypothécaires ont été octroyés à des coopératives de construction et d'habitation pour un montant de 174,2 millions de francs (contre 177,6 millions de francs l'année précédente).



6.4.4 Actions

La gestion du portefeuille d'actions est effectuée de manière entièrement indexée par quatre partenaires externes au total: BlackRock, Credit Suisse, Pictet et Vanguard. Les indices de référence des différents portefeuilles d'actions sont les indices régionaux MSCI (réinvestis), sauf pour la Suisse où le Swiss Market Index (SMI réinvesti) est utilisé. L'adaptation des indices de référence adoptée en 2013 pour les marchés Europe hors Suisse, Amérique du nord et Pays émergents a été maintenue pour 2014. Les pondérations retenues à l'intérieur des indices de référence élargis n'ont, elles, subi aucune modification.

Suite à l'adaptation des deux stratégies de placement, l'allocation en actions a été abaissée au cours de l'année de 34,8% à 30,9% pour les caisses de prévoyance ouvertes et de 16,2% à 10,7% pour les caisses de prévoyance fermées. L'Asset Management de PUBLICA décide, compte tenu des marges de manœuvre tactiques, de l'allocation en actions au niveau global et régional.

Comme au cours des années précédentes, la décision de renoncer à investir dans les actions de Transocean a été maintenue en 2014 pour les deux mandats SMI. Au deuxième semestre 2014, un projet a été lancé en vue de vérifier la situation fiscale des placements en actions, l'objectif étant qu'ils soient exonérés de l'impôt à la source là où c'est possible.

6.4.5 Matières premières

La moitié environ du volume des placements en matières premières est investie dans des contrats à terme négociés en bourse. La seconde moitié des investissements est réalisée sous forme de swap Excess Return. Qu'il s'agisse d'un mandat Managed Futures ou d'un swap Excess Return, PUBLICA gère les capitaux de couverture (funding) en interne. Pour ce qui est de la solution recourant au swap, l'échange de garanties (collatéral) s'effectue quotidiennement par l'intermédiaire d'un partenaire indépendant (J.P. Morgan), afin de maintenir le risque de contrepartie à un niveau faible.

Conformément à la nouvelle stratégie de placement applicable aux caisses de prévoyance ouvertes, la pondération stratégique de la catégorie d'actifs «Matières premières» a été ramenée au cours de l'année de 6% à 4%. L'Asset Management de PUBLICA décide, compte tenu des marges de manœuvre tactiques, de l'allocation globale en matières premières. L'indice de référence des placements en matières premières a par ailleurs été adapté avec succès. Depuis mai 2014, cet indice, qui était constitué auparavant des trois composantes que sont l'énergie (hors gaz naturel), les métaux précieux et les métaux industriels, n'est plus composé que des deux premiers, à savoir l'énergie (hors gaz naturel) et les métaux précieux, à parts égales.

6.4.6 Immobilier

Le portefeuille immobilier de PUBLICA est constitué au total de 69 objets immobiliers et d'un terrain jouissant d'une situation moyenne à très bonne, répartis entre les principaux segments que sont le logement, les bureaux et les surfaces commerciales. La performance globale s'élève à 3,75% pour une valeur immobilière nette de CHF 2,447 milliards (impôts latents compris). Des impôts latents ont été constitués pour la première fois au cours de l'année écoulée, et ce, à hauteur de CHF 37,4 millions. Cet effet spécial de moins 1,5% a pesé négativement sur le résultat en le pénalisant d'autant.

Aucune acquisition n'a été réalisée en 2014. En revanche, l'exercice a vu la mise en service du gymnase qui a nécessité une extension de l'immeuble sis Erlenstrasse 15,

à Bâle, au profit de l'institution (école internationale) qui le loue depuis de nombreuses années.

6.5 Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours

Au 31 décembre 2014, les postes d'instruments dérivés ouverts étaient les suivants:

Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours et collatéral

2014 comparée à l'année précédente, en CHF

2014	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats en millions	Sûretés obtenues	Sûretés nanties
Swaps (taux d'intérêt)	29 581 334	175	29 358 859	0
Swaps (matières premières)	- 71 910 891	785	0	56 155 000
Opérations à terme sur devises	- 458 973 415	18 881	0	376 447 802
Futures sur actions	824 127	71	0	0
Futures sur matières premières	- 32 275 108	514	0	0
Futures sur obligations	- 651 448	19	0	0
2013	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats en millions	Sûretés obtenues	Sûretés nanties
Swaps (taux d'intérêt)	19 875 062	175	5 648 736	0
Swaps (matières premières)	13 479 070	1 024	25 865 000	0
Opérations à terme sur devises	247 020 917	16 454	326 833 053	0
Futures sur actions	2 733 489	82	0	0
Futures sur matières premières	- 6 023 275	724	0	0
Futures sur obligations	- 752 684	5	0	0

Les swaps de taux d'intérêts sont utilisés pour gérer les risques de taux. La moitié des investissements dans les matières premières est réalisée au moyen de la transaction de swap correspondante et l'autre moitié avec des futures sur matières premières. Les opérations à terme sur devises permettent la couverture stratégique des risques de change liés aux placements en obligations et en actions dans des pays industrialisés autres que la Suisse et réduisent le risque de change pesant sur la fortune globale. Les futures sur actions servent, pour leur part, à réinvestir de manière efficiente les dividendes déjà compris dans les indices boursiers, mais pas encore redistribués.

Afin de pouvoir gérer de manière efficace les risques de contrepartie liés aux programmes de couverture des risques de change, PUBLICA recourt à un mécanisme de Prime Brokerage. Fin 2014, HSBC et UBS sont les deux FX Prime Brokers de PUBLICA. Les gestionnaires de devises négocient sur une base compétitive avec une large palette de banques. Celles-ci transmettent les transactions à l'un des deux FX Prime Brokers de PUBLICA qui, moyennant une taxe, traite, en sa qualité de contrepartie centrale, toutes les opérations à terme sur devises. Il n'y a un risque de contrepartie que pour les deux FX Prime Brokers. Celui-ci est garanti par des sûretés sous forme d'obligations d'Etat qui sont échangées quotidiennement afin de le maintenir à un faible niveau.

Pour couvrir les risques de contrepartie dans le cas des swaps de taux d'intérêts et des swaps de matières premières, ces postes sont aussi garantis par des sûretés.

L'ensemble des instruments dérivés disposent de la couverture nécessaire sous forme de liquidités et de placements facilement réalisables. Un effet de levier sur la fortune globale est donc exclu.

6.6 Engagements de capital ouverts

Aucun engagement de capital n'est ouvert au 31 décembre 2014.



6.7 Securities Lending

PUBLICA a conclu un contrat de Securities Lending avec J.P. Morgan. J.P. Morgan assume en la matière le rôle d'un agent. Quant aux emprunteurs, il s'agit d'une liste de contreparties de premier ordre soigneusement choisies et constamment contrôlées. PUBLICA n'accepte comme sûretés que les obligations d'Etat dont la notation financière est élevée. Le programme de prêt des papiers-valeurs établi avec Credit Suisse pour les titres suisses est suspendu depuis 2011. Au 31 décembre 2014, le montant des titres prêtés s'élevait à 863,3 millions de francs (contre 774,2 millions de francs l'année précédente).

Les transactions de securities lending se conforment aux directives applicables aux caisses de pensions en matière de placements qui renvoient à la réglementation pertinente dans le domaine des placements collectifs de capitaux suisses (art. 55 LPCC et 76 OPCC; OPC-FINMA).

6.8 Résultat net des placements

Le résultat net global du placement de la fortune se compose des résultats nets des différentes catégories d'actifs:

Résultat net des placements

2014 comparée à l'année précédente, en CHF

	2013	2014
Résultat net des liquidités	269 656	- 49 702
Résultat net des créances	476	0
Résultat net des engagements	- 749 213	- 1 447 030
Résultat net du marché monétaire	- 258 878	1 677 816
Résultat net des obligations Confédération	- 147 627 772	296 694 321
Résultat net des obligations hors Confédération	- 53 355 286	316 439 541
Résultat net des obligations d'Etat en EUR	- 42 449 427	203 954 142
Résultat net des obligations d'Etat en USD	- 46 407 877	95 800 732
Résultat net des obligations d'Etat en GBP	- 13 895 463	73 285 590
Résultat net des obligations d'Etat en CAD	- 10 716 760	31 462 425
Résultat net des obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	- 113 469 527	404 502 889
Résultat net des obligations d'entreprise en EUR	45 544 914	231 184 023
Résultat net des obligations d'entreprise en USD	- 39 157 966	126 430 684
Résultat net des obligations d'entreprise en monnaies étrangères	6 386 948	357 614 706
Résultat net des obligations d'Etat indexées sur l'inflation	0	- 17 783 639
Résultat net des obligations d'Etat Pays émergents	- 158 594 566	91 538 685
Résultat net des hypothèques Suisse	3 517 772	3 473 420
Résultat net des actions Suisse	269 764 830	162 693 603
Résultat net des actions Europe	343 902 924	77 538 239
Résultat net des actions Amérique du Nord	894 736 164	409 837 199
Résultat net des actions Pacifique	453 877 206	92 800 664
Résultat net des actions Pays industrialisés hors Suisse	1 692 516 294	580 176 102
Résultat net des actions Pays émergents	- 139 642 405	281 757 413
Résultat net des matières premières	- 228 603 687	- 419 105 329
Résultat net des placements immobiliers Suisse	145 829 044	137 225 685
Frais de gestion de la fortune	- 77 272 950	- 83 225 974
Résultat net des placements	1 198 710 735	2 112 182 508

6.9 Performance

En mesurant la performance, l'objectif est de présenter, de manière aussi détaillée et objective que possible, l'influence qu'ont eu sur les placements l'évolution des marchés et les décisions prises en matière de gestion de la fortune. La performance se définit comme le rapport du produit sur le capital investi moyen. Le calcul tient compte des produits courants tels les paiements de coupons et de dividendes, les gains et pertes en capital ainsi que l'ensemble des frais de gestion de la fortune (total return). Les apports et les sorties de trésorerie ont une influence sur le montant du capital investi moyen, la date à laquelle interviennent ces flux jouant elle-même un rôle. Le calcul de la performance de PUBLICA est établi par le Global Custodian, ajusté en concertation avec les Asset Managers et vérifié par l'Investment Controller. Il est corrigé par les flux de trésorerie et est fondé sur une évaluation quotidienne des titres.

Performance nette

2014, en CHF et en %, déduction faite de l'ensemble des frais de gestion de la fortune

	Performance du portefeuille	Performance du benchmark	Différence portefeuille – benchmark	Placements en millions de CHF
Marché monétaire	0,16%	- 0,12%	0,28%	902
Obligations Confédération	9,24%	9,18%	0,06%	3 388
Obligations en CHF hors Confédération	6,85%	6,90%	- 0,05%	4 265
Obligations d'Etat en EUR	10,85%	10,97%	- 0,12%	2 055
Obligations d'Etat en USD	5,80%	5,76%	0,04%	2 079
Obligations d'Etat en GBP	13,54%	13,41%	0,13%	691
Obligations d'Etat en CAD	6,25%	6,60%	- 0,35%	683
Obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	8,81%	8,85%	- 0,04%	5 508
Obligations d'entreprise en EUR	8,56%	8,38%	0,18%	2 861
Obligations d'entreprise en USD	4,15%	4,01%	0,14%	2 946
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères	6,31%	6,15%	0,16%	5 807
Obligations d'Etat indexées sur l'inflation	- 1,61%	- 1,43%	- 0,18%	1 280
Obligations d'Etat Pays émergents	5,49%	5,34%	0,15%	1 796
Hypothèques Suisse	1,89%	2,50%	- 0,61%	174
Actions Suisse	13,87%	12,94%	0,93%	1 223
Actions Pays industrialisés hors Suisse	9,10%	9,03%	0,07%	6 383
Actions Pays émergents	8,77%	8,93%	- 0,16%	3 033
Matières premières	- 28,94%	- 29,09%	0,15%	1 188
Placements immobiliers Suisse	3,75%	5,35%	- 1,60%	2 447
Total	5,87%	5,97%	- 0,10%	37 394
Total sans couverture des risques de change	8,95%	8,98%	- 0,03%	37 848
Caisses de prévoyance ouvertes	5,68%	5,75%	- 0,07%	33 046
Caisses de prévoyance fermées	7,36%	7,63%	- 0,27%	4 248
Réassurance	6,84%	6,90%	- 0,06%	100



6.10 Frais de gestion de la fortune

Avec un taux de transparence en matière de frais de 100%, l'ensemble des frais de gestion de la fortune s'élève à 22,6 points de base (contre 21,8 points de base l'année précédente). La répartition des frais de gestion de la fortune entre les principaux postes est détaillée dans le tableau suivant:

Frais de gestion de la fortune

2014 comparée à l'année précédente, en CHF

	2013	2014
Gestionnaires de fortune externes Titres	- 23 555 629	- 24 509 537
Gestionnaires de fortune externes Immobilier	- 5 388 446	- 7 507 700
Gestionnaires de fortune externes Hypothèques	- 222 707	- 219 744
Gestionnaires de fortune internes Titres	- 4 790 867	- 4 811 734
Gestionnaires de fortune internes Immobilier	- 2 136 168	- 2 334 551
Frais pour gestionnaires de fortune	- 36 093 817	- 39 383 266
Frais de dépôt et gestion des dépôts	- 7 738 538	- 9 687 688
Frais pour dépositaires	- 7 738 538	- 9 687 688
Charges TER (frais TER)	- 43 832 355	- 49 070 954
Droit de timbre	- 11 434 628	- 14 572 805
Impôt à la source (non récupérable)	- 12 701 313	- 14 595 936
Autres impôts	- 2 810 138	0
Impôts	- 26 946 079	- 29 168 741
Frais de courtage, commissions, autres frais	- 5 810 148	- 4 469 974
Frais de transaction	- 5 810 148	- 4 469 974
Frais de transaction et impôts (frais TTC)	- 32 756 227	- 33 638 715
Investment Controller	- 179 280	- 179 280
Autres conseils (Legal, Tax, ALM, etc.)	- 505 088	- 337 025
Autres frais (frais SC)	- 684 368	- 516 305
Total des frais de gestion de la fortune	- 77 272 950	- 83 225 974
Placements moyens transparents en matière de frais	35 519 999 109	36 812 851 531
Charges TER (frais TER) en points de base	12,3	13,3
Frais de transaction et impôts en points de base	9,2	9,1
Autres frais en points de base	0,2	0,1
Frais de gestion de la fortune en points de base	21,8	22,6
Somme de tous les chiffres clés se rapportant aux frais de placements collectifs exprimés en CHF dans le compte d'exploitation	0	0
Taux de transparence en matière de frais	100%	100%

Les frais présentés sous le poste «Gestionnaires de fortune externes Immobilier» intègrent également les dépenses liées à l'évaluation et à la gestion des immeubles. Outre les frais de personnel, prestations sociales comprises, les frais relatifs aux gestionnaires de fortune internes recouvrent en particulier l'ensemble des dépenses liées à la comptabilité des titres ainsi qu'une part des dépenses d'infrastructure de l'entreprise PUBLICA.

Les frais pour dépositaires comprennent les dépenses liées au processus de collatéralisation, notamment la gestion du collatéral et l'établissement de rapports périodiques.

Les frais de gestion de la fortune incluent le recours au conseil professionnel de l'Investment Controller, aux études ALM et à tout autre conseil en lien avec la gestion de la fortune.

PUBLICA comptabilise de manière entièrement transparente les frais relatifs aux placements collectifs tels les fonds à investisseur unique et tient compte de l'intégralité des frais liés aux transactions et aux impôts qu'ils induisent. Pour réaliser une comparaison avec des caisses de pensions qui ont investi leur fortune dans des placements collectifs et qui ne présentent dans leur compte d'exploitation que les frais de gestion de la fortune calculés sur la base de l'indicateur de frais TER, il faut prendre ici des frais de gestion de la fortune ramenés à une base TER, c'est-à-dire à hauteur de 13,3 points de base.

Les frais de gestion de la fortune ne tiennent pas compte des frais de dépositaires en lien avec les securities lending. Les frais correspondants, qui s'élèvent à 1 million de francs, sont directement déduits des produits. Les frais de transaction sur les opérations en monnaies étrangères ne sont pas non plus pris en compte, surtout lorsqu'il s'agit de devises qui ne sont pas librement négociables. Le dépositaire inclut ces frais de transaction, qui totalisent 0,7 million de francs, dans le différentiel de taux d'intérêts.

L'ensemble des frais de gestion de la fortune est pris en compte dans le calcul de la performance.

6.11 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations de l'employeur (AGBR)

En raison des dispositions légales spéciales régissant PUBLICA, les restrictions des art. 57 et 58 OPP 2 concernant les placements chez l'employeur Confédération ne s'appliquent pas. Les banques détentrices des mandats de gestion de fortune correspondants sont autorisées à reprendre des créances envers la Confédération, p. ex. des obligations.

Les attributions aux réserves de cotisations de l'employeur tiennent notamment compte des excédents générés par les bons résultats de la réassurance de PUBLICA en matière de risque. Sont concernées les caisses de prévoyance qui ont réassuré leurs risques de façon congruente. La réserve de cotisations de l'employeur a notamment servi à effectuer des versements volontaires dans la réserve de fluctuation de valeur et à financer la rémunération complémentaire des capitaux de prévoyance des personnes assurées. En ce qui concerne les réserves de cotisations de l'employeur, il n'existe aucune renonciation à leur utilisation.

Réserves de cotisations de l'employeur

2014 comparée à l'année précédente, en CHF

	2013	2014
Réserves de cotisations de l'employeur au 01.01.	16 558 794	19 972 254
Attributions	3 712 555	6 916 135
Utilisation	- 383 088	- 1 397 907
Intérêts (0,5%)	83 993	157 425
Total des réserves de cotisations de l'employeur au 31.12.	19 972 254	25 647 907



7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Capital d'exploitation et dettes de l'entreprise

Le capital d'exploitation et les dettes de l'entreprise se répartissent de la manière suivante:

Capital d'exploitation et dettes de l'entreprise PUBLICA

2014 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2013	31.12.2014
Actif circulant	11 858 610	14 149 555
Fortune	5 592 297	3 697 783
Capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA	17 450 907	17 847 338
Capitaux de tiers	4 833 102	4 989 698
Fonds de roulement	12 617 806	12 857 639
Dettes de l'entreprise PUBLICA	17 450 907	17 847 338

7.2 Compte administratif de l'entreprise

Les ressources de l'entreprise PUBLICA sont affectées à la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes ainsi qu'à des parties de la gestion de fortune. En conséquence, les postes de l'administration générale regroupent les dépenses de ces deux grands secteurs. Les frais de gestion administrative sont indiqués après déduction des attributions à l'Asset Management. Les dépenses correspondantes figurent au chiffre 6.10 dans les frais de gestion de la fortune, sous les postes «Gestionnaires de fortune internes» et «Autres charges», et comme composante du poste «Frais pour dépositaires». Le poste «Marketing et publicité» comprend les frais matériels liés à l'acquisition de clients.

Frais d'administration

2014 comparée à l'année précédente, en CHF

	2013	2014
Charges de personnel	- 18 667 558	- 18 707 703
Frais matériels	- 11 534 813	- 10 447 359
Charges financières	- 186 644	- 221 782
Attributions à l'Asset Management	9 972 317	9 664 674
Administration générale	- 20 416 698	- 19 712 170
Marketing et publicité	- 68 493	- 36 919
Organe de révision	- 265 590	- 243 716
Expert en matière de prévoyance professionnelle	- 191 842	- 207 292
Autorité de surveillance	- 128 688	- 109 300
Frais d'administration	- 21 071 312	- 20 309 397
Nombre de personnes assurées	60 944	62 547
Nombre de bénéficiaires de rentes	44 796	43 305
Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	105 740	105 852
Frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente	199	192

Les dépenses d'administration générale sont imputées, de manière transparente et selon le principe de causalité, sur la gestion de la fortune et sur la gestion administrative. Les frais de gestion administrative sont ensuite répartis entre les différentes caisses de prévoyance. Alors que la répartition des frais entre les deux secteurs de gestion s'effectue en grande partie par voie d'attributions, la ventilation entre les différentes caisses de prévoyance tient majoritairement compte des processus. En l'occurrence, les processus définis découlent directement des prestations fournies dans le cadre de la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes (p. ex. décompte d'admission, de sortie, de rente et mutations). Les frais sont imputés en fonction du nombre de fois où les processus ont été mis en œuvre.

7.3 Provisions non techniques

Les primes pour frais acquittées par les employeurs sont comparées aux frais d'administration effectivement occasionnés. Les excédents sont affectés aux provisions non techniques des caisses de prévoyance. Au 31 décembre 2014, ces excédents s'élevaient à 31,2 millions de francs (contre 28,1 millions de francs l'année précédente). Les frais de gestion administrative non couverts sont financés par ce biais.

Selon les art. 27 et 43 du règlement concernant les provisions et les réserves, la limite supérieure de cette provision correspond chez PUBLICA aux deux tiers de la prime annuelle pour frais du dernier exercice comptable clôturé. La limite inférieure s'élève à un tiers. Si ces valeurs cibles sont dépassées ou ne sont pas atteintes, des négociations sont, sauf convention contraire, engagées avec les employeurs concernés en vue de fixer de nouveaux tarifs des frais.

Les impôts latents constitués au titre du portefeuille immobilier s'élèvent à 37,4 millions de francs. Ils sont comptabilisés dans les provisions non techniques. Toute modification les concernant est enregistrée dans le compte correspondant du compte d'exploitation, c'est-à-dire sous le poste «Constitution (-) / dissolution (+) de provisions non techniques».

8 Demandes des autorités de surveillance

Aucune demande n'a été formulée par les autorités de surveillance.



9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Caisses de prévoyance en situation de découvert

Au 31 décembre 2014, aucune caisse de prévoyance n'est en situation de découvert.

PUBLICA suit de près la situation des caisses de prévoyance fermées dans la mesure où les possibilités dont disposent les effectifs fermés de bénéficiaires de rentes pour sortir d'une situation de découvert par leurs propres moyens sont limitées et qu'un soutien financier supplémentaire peut s'avérer nécessaire. La Commission de la caisse PUBLICA recherche par conséquent le dialogue avec la Confédération afin qu'un projet soit élaboré pour garantir à long terme la stabilité financière des caisses de prévoyance fermées.

9.2 Actifs mis en gage

Pour les instruments financiers dérivés qui ne sont pas traités en bourse, PUBLICA a conclu les contrats-cadres usuels dans la branche. Les accords passés avec les parties contractantes les plus importantes prévoient que les engagements sont garantis par des valeurs mobilières ou des liquidités. Pour ce qui est des instruments financiers dérivés (ouverts) en cours, le montant des actifs mis en gage est indiqué au chapitre 6.5.

9.3 Procédures juridiques en cours

Les litiges actuellement pendants concernent des cas particuliers et ne soulèvent aucun problème d'ordre systématique.

En 2013, des bénéficiaires de rentes de METAS ont formé un recours contre la liquidation partielle de la Caisse de prévoyance de la Confédération consécutive au détachement de METAS. Depuis, l'autorité de surveillance a rejeté le recours et la liquidation partielle est donc devenue exécutoire.

9.4 Sorties collectives

Les sorties collectives figurent au chapitre 1.6.1.

10 Evènements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement particulier n'est à signaler.

11 Rapport de l'organe de révision

**KPMG SA**
AuditHofgut
CH-3073 Gümliigen-BerneCase postale
CH-3000 Berne 15Téléphone +41 58 249 76 00
Téléfax +41 58 249 76 17
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à la Commission de la Caisse de la

Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 37 à 70) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité de la Commission de la Caisse

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux règlements, incombe à la Commission de la Caisse. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Commission de la Caisse est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

La Commission de la Caisse désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



*Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne
Rapport de l'organe de révision
à la Commission de la Caisse*

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. La Commission de la Caisse répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion sont conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existe un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements sont conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse sont conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune ont été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts ont été suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance ont été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi ont été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG AG

Kurt Gysin
Expert-réviseur agréé

Erich Meier
Expert-réviseur agréé

Berne, le 7 mai 2015

12 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle



PUBLICA Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle au 31.12.2014

Mandat

Les responsables de Publica (ci-après: "la Caisse") nous ont mandatés en notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle pour établir une expertise technique au sens de l'article 52e alinéa 1 let. a LPP.

Déclaration d'indépendance

Nous attestons que nous sommes indépendants au sens de l'article 40 OPP 2 et au sens de la directive de la CHS PP D-03/2013. Nous avons formé notre appréciation et nos recommandations en toute objectivité.

Nous remplissons les conditions d'agrément de l'article 52d alinéa 2 LPP en matière de formation et d'expérience professionnelle appropriées, de connaissance des dispositions légales pertinentes ainsi que de bonne réputation et de fiabilité. Nous sommes agréés par la Commission de haute surveillance.

Données sur les effectifs

Nous avons reçu de PUBLICA les données nécessaires à nos calculs actuariels pour les assurés actifs et pour les pensionnés. PUBLICA nous a fait parvenir le 23.02.2015 un courrier attestant que les effectifs transmis sont définitifs et que son bilan a été établi sur la base de ces mêmes effectifs.

Calcul des capitaux de prévoyance

Nous avons calculé les engagements actuariels pour les actifs et les pensionnés de PUBLICA selon les bases techniques LPP 2010 (P2018) 3.5 %, et ceux des effectifs fermés de pensionnés selon LPP 2010 (P2018) 3.0 %. Les engagements actuariels ou capitaux de prévoyance correspondent, pour les assurés actifs, à la somme des prestations individuelles de libre passage et, pour les pensionnés, à la valeur actuelle des rentes en cours et des prestations expectatives pour survivants qui y sont liées. Globalement, ils s'élèvent à **CHF 32'438'699'692.-**.

Provisions et réserves

La Commission de la Caisse a adopté un règlement sur les provisions et réserves qui s'applique lors de l'établissement du bilan technique. Sur cette base, les provisions ont été prises en compte dans le bilan technique et s'élèvent globalement à **CHF 3'130'654'593.-**. En outre, la réserve de fluctuation de valeurs a été alimentée dans la mesure où la situation financière de PUBLICA le permettait et atteint, en moyenne de l'ensemble des caisses de prévoyance, environ 17.5 % de sa valeur cible au 31.12.2014.

Fortune

La fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels et servant à calculer le degré de couverture correspond au total des actifs, calculés à la valeur du marché, après déduction des engagements, du compte de régularisation des passifs, des réserves de contribution de l'employeur et des provisions non techniques. La fortune disponible ainsi déterminée s'élève à **CHF 37'471'038'914.-**.

Situation financière

Les bilans techniques des institutions de prévoyance affiliées sont équilibrés et ne présentent ni un excédent, ni un découvert technique. Tant que les réserves ne peuvent être constituées à hauteur de leur valeur cible, PUBLICA et ses caisses de prévoyance ne seront pas en mesure de présenter un excédent technique (ou des fonds libres). Puisque PUBLICA ne dispose que d'une part limitée de réserves, la Caisse ne possède que d'une capacité de risque limitée dans le domaine des placements. Néanmoins, PUBLICA ne pourra atteindre ses objectifs financiers qu'en continuant d'appliquer une stratégie de placement acceptant un certain risque.



Degré de couverture

Degré de couverture selon l'article 44 OPP 2

Le degré de couverture au sens de l'article 44 OPP 2 correspond au rapport entre la fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels, d'une part, et la somme des capitaux de prévoyance calculés avec le taux d'intérêt technique de 3.5 % (resp. 3.0 %) ainsi que les provisions techniques, d'autre part. Le degré de couverture selon l'OPP 2 s'élève à 105.3 % au 31.12.2014 contre 104.1 % au 31.12.2013.

Degré de couverture économique

Le degré de couverture économique correspond au rapport entre la fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels, d'une part, et la somme des capitaux de prévoyance calculés avec le taux d'intérêt technique exempt de risque (obligations de la Confédération sur 20 ans pour les assurés actifs, respectivement obligations de la Confédération sur 10 ans pour les pensionnés) ainsi que les provisions techniques, d'autre part. Au 31.12.2014, le degré de couverture économique s'élève à 81.0 % contre 85.2 % au 31.12.2013.

Appréciation de la situation financière

Observation consolidée

Les chiffres présentés sont des chiffres consolidés de l'ensemble des caisses de prévoyance. La situation financière consolidée de PUBLICA, mesurée au sens de l'article 44 OPP 2, a connu, malgré la constitution d'importantes provisions en vue de l'abaissement prochain du taux d'intérêt technique, une légère amélioration due avant tout à une bonne performance des placements. Avec un degré de couverture de 105.3 % au 31.12.2014, PUBLICA a pu légèrement augmenter ses réserves. Bien que, depuis un certain temps, PUBLICA soit parvenue à se défaire de sa situation de découvert au sens de l'art. 44 OPP 2, nous constatons qu'en l'absence de réserves bien dotées, la Caisse ne peut pas être considérée comme étant assainie de manière durable.

Les différentes caisses de prévoyance présentent des degrés de couverture entre 107.7 % et 111.0 %. Outre le degré de couverture en tant que tel, il convient également de tenir compte de la structure d'âge de l'effectif des assurés lors de l'appréciation de la situation financière des différentes caisses de prévoyance. Ce sont surtout les caisses fermées qui comptent exclusivement des pensionnés qui peuvent rapidement se trouver dans une situation financière négative, telle qu'elle ne saurait guère être améliorée sans aide extérieure. Pour cette raison, une stratégie de placement distincte moins exposée au risque est mise en œuvre pour ces caisses depuis le 1^{er} janvier 2011.

Caisses de prévoyance ouvertes

Les caisses de prévoyance ouvertes de PUBLICA sont bien financées et ne connaissent pas de déficit structurel. Le changement de bases techniques qui est intervenu au 1^{er} juillet 2012 a permis de consolider leur financement. L'abaissement à 2.75 % du taux d'intérêt technique, entré en vigueur au 01.01.2015, continuera de renforcer le financement de ces caisses de prévoyance à plus long terme. Les coûts de l'abaissement ont été en majeure partie provisionnés jusqu'au 31.12.2014. Le solde sera porté à charge de l'exercice 2015.

Caisses de prévoyance fermées

Compte tenu des rendements actuellement attendus, les caisses de prévoyance fermées de PUBLICA sont insuffisamment financées. Malgré la charge financière générée par l'abaissement à 2.25 % du taux d'intérêt technique, les bons résultats des placements réalisés l'an passé leur ont permis d'éviter un découvert. Mais les faibles rendements attendus feront inéluctablement tomber les caisses de prévoyance fermées dans une situation de découvert.

Dans une telle situation, ces caisses ne peuvent pas prendre de mesures d'assainissement efficaces de leurs propres moyens et auront de ce fait besoin d'aide externe. Cette évolution avait déjà été relevée, il y a quelque temps et la Commission de la Caisse a soumis fin 2013 au Département des finances des propositions de solutions. L'objectif est d'élaborer une solution qui garantisse une évolution financière saine des caisses de prévoyance fermées et qui soit supportée par la Commission de la Caisse en sa fonction d'organe paritaire suprême de l'ensemble des caisses de prévoyance fermées ainsi que par le Département des finances. Les travaux sont en cours et l'autorité de surveillance a été informée en conséquence.

Attestation de l'expert agréé

L'expertise technique réalisée pour PUBLICA a été établie en conformité avec les principes et directives applicables aux experts en assurances de pension ainsi qu'aux directives techniques de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions.

Compte tenu de ce qui précède, nous pouvons attester que:

- Au 31.12.2014, PUBLICA est en mesure de couvrir intégralement ses engagements actuariels ou les capitaux de prévoyance calculés selon les bases techniques LPP 2010 (P2018) avec un taux d'intérêt technique de 3.5 %, respectivement de 3.0 %, ainsi que les provisions.
- Les bases techniques LPP 2010 (P2018) applicables à la Caisse sont appropriées. Les taux d'intérêt techniques appliqués de 3.5 %, respectivement 3.0 %, ainsi que l'abaissement intervenu au 01.01.2015 à 2.75 %, respectivement à 2.25 %, sont conformes aux prescriptions de la directive technique DTA 4 de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions. La Caisse tient compte de l'augmentation continue de l'espérance de vie en constituant les provisions correspondantes.
- Toutes les mesures de sécurité ont été prises en conformité avec le règlement relatif aux provisions et aux réserves, et dans la mesure où cela s'est avéré financièrement supportable. Les provisions sont portées au bilan à leur valeur cible. La réserve de fluctuation de valeurs tient compte du risque de fluctuation des placements et n'a pas pu être alimentée à sa valeur cible.
- Au 31.12.2014, le degré de couverture selon l'article 44 OPP 2 s'élève à 105.3 % compte tenu d'un taux d'intérêt technique de 3.5 %, respectivement de 3.0 %.
- Le degré de couverture économique calculé sur la base d'un taux d'intérêt technique exempt de risque s'élève à 81.0 % au 31.12.2014.
- Bien qu'aucune des caisses de prévoyance ne présente un découvert, compte tenu du niveau toujours faible de leurs réserves, elles ne sauraient être considérées comme étant durablement assainies et ne possèdent pas leur pleine capacité de risque.
- Le financement courant des **caisses de prévoyance ouvertes** est suffisant pour leur permettre de s'acquitter de leurs promesses de prestations. Compte tenu des bases techniques utilisées, ces prestations sont garanties par les capitaux de prévoyance, les provisions techniques, les cotisations ainsi que le rendement attendu de la fortune.
- Le financement des **caisses de prévoyance fermées** dépend principalement du rendement réalisé qui, avec la stratégie de placement prudente adoptée, ne devrait guère s'avérer suffisant. La Commission de la Caisse, simultanément organe paritaire de l'ensemble des caisses de prévoyance fermées, a élaboré et soumis au Département des finances des propositions de solutions permettant de garantir l'évolution financière saine des caisses de prévoyance fermées. Ensemble, ils cherchent une solution pertinente, financièrement et politiquement acceptable.
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales en vigueur au **31.12.2014**.

Aon Hewitt (Suisse) SA



Daniel Thomann
Expert fédéral diplômé
en assurances de pension
Neuchâtel, le 7 mai 2015

Impressum

Editeur

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
Case postale
3000 Berne 23

Conception et réalisation

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Noord, agence de conception et création graphique, Berne

Graphisme

Noord, agence de conception et création graphique, Berne
Roger Mazzucchelli, Markus Reichenbach

Impression

Mastra Druck AG
Moosstrasse 14
3322 Urtenen-Schönbühl

Tirage

Allemand: 1000 ex. / français: 250 ex. / italien: 100 ex.

Berne, mai 2015



Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
Case postale
3000 Berne 23

Tél 031 378 81 81
Fax 031 378 81 13
info@publica.ch
www.publica.ch

